



Environnement Canada

Budget des dépenses
1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités
Document pilote

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnement et Services Canada 1997

En vente au Canada par l'entremise des
librairies associées et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-2/1998-III-16
ISBN 0-660-60074-9



Environnement Canada

Budget des dépenses 1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités
Document pilote

Accordé

Avant-propos

Le Projet d'amélioration des rapports au Parlement (PARP) a été établi au Secrétariat du Conseil du Trésor pour améliorer la qualité des informations sur la gestion des dépenses transmises au Parlement et pour en moderniser le processus de préparation. Ce projet s'inscrit dans l'initiative de plus grande envergure, «Repenser le rôle de l'État», qui vise à axer sur les résultats l'information fournie au Parlement et à la rendre plus transparente.

Durant la période d'août 1995 à décembre 1996, des consultations poussées ont été menées auprès des parlementaires et des principaux intervenants dans ce dossier, pour examiner les moyens d'améliorer l'information présentée au Parlement. Il est clairement ressorti de ces consultations qu'il fallait améliorer la qualité de l'information sur la performance et que l'information sur la planification devait être axée sur les résultats, plus stratégique, communiquée clairement et orientée sur le long terme.

Le PARP comporte trois phases. En mars 1996, six ministères ont présenté une version révisée de la Partie III du Budget des dépenses principal. Ces documents répondaient aux nouvelles exigences relatives visant à axer davantage l'information sur la planification et la performance.

En juin 1996, la Chambre des communes a approuvé l'expansion du projet pilote et la présentation, à titre expérimental, de documents distincts sur la planification et la performance. En octobre 1996, pour la deuxième phase du PARP, seize ministères ont présenté des rapports de performance. Ces rapport ont été évalués et on a conclu que les informations qu'ils contenaient étaient pertinentes et opportunes. On a constaté également que la présentation continue de rapports sur la performance faisait l'objet d'un large consensus.

La présentation de Rapports sur les plans et priorités, par les seize ministères susmentionnés, constitue la troisième phase du PARP. Ces rapports, ainsi que la séparation de l'information sur la planification et la performance, seront évalués, et, si le Parlement en convient, tous les ministères et organismes présenteront au printemps un rapport sur leurs plans et priorités et, à l'automne, un rapport de performance, ce qui permettra de présenter le premier ensemble complet de rapports de performance distincts au début de l'automne de 1997.

Vous pouvez consulter les documents susmentionnés dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/key.html>

Veuillez communiquer tout commentaire ou toute question sur cette note, ou sur le Projet d'amélioration des rapports au Parlement, par le biais du site Internet du SCT, ou à l'adresse suivante :

Secteur de la gestion des dépenses
Secrétariat du Conseil du Trésor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-2612



Environnement Canada

**Rapport sur les plans
et priorités
pour la période allant de
1997-1998 à 1999-2000**



Ce *Rapport sur les plans et priorités* est le quatrième d'une série de documents de planification et de rapports qu'Environnement Canada a présentés depuis l'été dernier. Il fait suite aux trois qui l'ont précédé—le *Plan d'action* et le *Plan d'affaires*, les deux présentés en juin 1996, et le *Rapport de rendement*, publié en octobre 1996. Le but de tous ces documents est d'expliquer — au Parlement, aux partenaires d'Environnement Canada au gouvernement et dans le secteur privé, et à tous les Canadiens et Canadiennes — ce que le Ministère a réalisé et réalisera avec les ressources disponibles.

Ces documents reposent sur un cadre détaillé de responsabilisation qui énonce les 41 résultats à long terme vers lesquels tendent tous les efforts du Ministère. Le *Rapport de rendement* d'Environnement Canada expose ses réalisations depuis 25 ans par rapport à chacun de ces 41 résultats. Chaque année, Environnement Canada étudie son rendement et révisé ses engagements quadriennaux par rapport à chaque résultat. Ils sont publiés dans le *Plan d'action* du ministre et présentent un tableau complet des activités et des sphères de responsabilisation du Ministère.

Par voie de contraste, le *Rapport sur les plans et priorités* d'Environnement Canada n'est pas, en soi, un document global. C'est le premier d'une nouvelle génération de documents qui met plutôt l'accent sur les mutations et les stratégies qui modèlent les activités d'Environnement Canada. Tandis que les travaux du Ministère se poursuivent par rapport à tous ces résultats, le *Rapport sur les plans et priorités* décrit les priorités que le ministre veut mettre en évidence et qui précisent l'orientation que le Ministère prend. Il souligne en particulier les résultats du cadre de responsabilisation au sujet desquels le Ministère compte progresser précisément au cours des trois prochaines années. Cette méthode a pour but d'améliorer la qualité des rapports parlementaires en mettant l'accent là où il devrait l'être, sur l'orientation et les résultats du programme de l'environnement plutôt que sur les détails de son exécution.

À tout prendre, ce rapport indique la voie à suivre, les orientations et les priorités énoncées dans le *Plan d'affaires* et dans le *Plan d'action* de l'an dernier et il demeure bien inscrit dans le programme d'Environnement Canada. Deux questions, toutefois, bien qu'elles ne soient pas nouvelles, ont acquis plus d'importance cette année : l'exigence selon laquelle Environnement Canada doit présenter clairement au Parlement une stratégie de développement durable et l'attention que l'ensemble du gouvernement accorde aux partenariats et aux interdépendances. Le *Rapport sur les plans et priorités* d'Environnement Canada explique comment le Ministère répond à ces deux impératifs tout en continuant de respecter ses engagements.

**Préface****Section I : Message du Ministre** ii

Sommaire des principaux plans et des principales priorités iv

Section II : Aperçu et orientation du Ministère

Mandat, rôles et organisation du Programme de l'environnement 1

Contexte 3

Orientations et priorités 8

1. Maintenir le rythme pour respecter les principaux engagements 8

2. Accroître la contribution au développement durable 9

3. Mieux gérer les interdépendances et les partenariats
d'Environnement Canada 9

4. Poursuivre ses efforts pour devenir un ministère souple et
capable de s'adapter 10

SECTION III : Les plans et les priorités par sous-fonction

Un environnement sain 13

La sécurité contre les risques environnementaux 21

Une société plus verte 26

SECTION IV : Repenser Environnement Canada

Ressources humaines 34

Sciences et technologie 35

Nouveaux modes de prestation des services 37

Responsabilisation relative aux résultats 37

Technologie de l'information 38

SECTION V : Renseignements supplémentaires

1. Autorisation de dépenser du Ministère iii

2. Organisation iv

3. Projets d'immobilisation vi

4. Renseignements financiers additionnels viii

5. Lois appliquées en tout ou en partie par le portefeuille xii

6. Engagements du Ministère xiii

7. Sources d'information xv

8. Personnes-ressources à contacter pour obtenir plus d'informations xvi

9. Index xx



L'histoire d'Environnement Canada fourmille de réalisations. Nombreuses sont les facettes de l'environnement canadien qui se sont améliorées de manière notable au fil des 25 dernières années et le Ministère a joué un rôle majeur dans ces améliorations. Mais il reste encore beaucoup à faire. Le Canada fait face à des défis toujours plus importants sur le plan de l'environnement. Or, ces défis sont complexes et leurs ramifications se prolongent à l'infini. Il faut relever ces défis — notre qualité de vie au Canada en dépend. Pour protéger notre avenir économique et la santé des Canadiens et des Canadiennes, nous devons protéger et soutenir notre environnement. C'est le seul choix qui s'offre à nous.

Le *Rapport sur les plans et priorités* explique comment Environnement Canada entend y parvenir. Il énonce trois grands thèmes, ou sous-fonctions, qui servent de guide au Ministère : un environnement sain, la sécurité contre les risques attribuables à l'environnement, une société plus verte.

Ces thèmes servent à Environnement Canada de points de référence pour établir ses priorités.

Nous savons, par exemple, que, s'ils en avaient l'occasion, la plupart des Canadiens et des Canadiennes respecteraient l'environnement dans leurs décisions. Le but premier d'Environnement Canada consiste donc à leur en donner les moyens.

Nous savons aussi que l'écart continue de s'élargir entre la capacité de charge de la terre et le rythme avec lequel nous trouvons des solutions. Pour rétrécir cet écart, Environnement Canada veut promouvoir les innovations technologiques, le partage des informations, la recherche de nouveaux rôles pour les gouvernements à titre de catalyseurs et de partenaires.

Nous allons de l'avant avec un programme législatif qui comprend la *Loi sur la protection des espèces en péril au Canada*, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et la loi visant à bannir le commerce interprovincial des MMT dans les carburants.

Aborder la question du changement climatique constitue une autre priorité d'Environnement Canada. Nous continuerons de mettre en oeuvre le Programme d'action fédéral concernant les changements climatiques et d'appuyer la mise en oeuvre du Programme d'action national sur le changement climatique. Nous travaillerons également en collaboration avec d'autres intervenants pour protéger l'Arctique.

Environnement Canada a fait figure de chef de file par l'écologisation de ses opérations. Notre stratégie de développement durable s'inscrit dans le prolongement de cette

réussite et des progrès que nous avons réalisés jusqu'à maintenant pour incorporer les principes du développement durable dans nos politiques et nos programmes. La stratégie d'Environnement Canada donnera aux autres ministères et organismes fédéraux un point de repère essentiel.

Nous continuerons d'exercer notre leadership sur le plan international pour les questions environnementales de nature planétaire et nous demeurerons fidèles à notre réputation en contribuant à relever les défis qui se posent à nous, comme les précipitations acides et l'appauvrissement de la couche d'ozone.

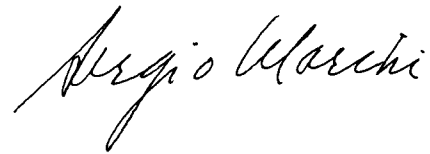
Les partenariats constituent une priorité tout aussi importante pour Environnement Canada. Pour que l'action soit fructueuse au Canada sur la scène de l'environnement, il faut nouer des partenariats entre les gouvernements, et avec l'industrie, les collectivités locales, les Canadiens et les Canadiennes, notamment les jeunes. Sur les assises de l'*Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale*, nous renforcerons nos partenariats avec les provinces afin d'obtenir les plus hautes normes pour la qualité de l'environnement. Nous continuerons à entretenir nos relations avec le milieu des affaires, par l'intermédiaire de certains programmes, comme la Stratégie canadienne des industries de l'environnement et le Programme des partenariats technologiques du Canada. De plus, le Ministère continuera à se faire l'apôtre de la participation active des citoyens dans la défense de l'environnement grâce à son programme Action 21.

Le *Rapport sur les plans et priorités* souligne les principales stratégies de chaque sous-fonction pour faire progresser ces priorités ministérielles. Pour contribuer à assainir l'environnement, nous aurons recours à la science pour connaître les secteurs les plus critiques et où nous devrions intervenir. La technologie novatrice contribuera à assurer la sécurité des Canadiens et des Canadiennes contre les risques attribuables à l'environnement et leur permettra de protéger leur vie et de réduire au minimum les dommages qui peuvent être causés à leurs propriétés et à leurs revenus. Bien que les sciences et la technologie soient nécessaires pour rendre l'environnement sain et pour assurer la sécurité contre les risques attribuables à l'environnement, et même si Environnement Canada dispose de ces ressources scientifiques et technologiques, il faut néanmoins que tous les membres de la société s'engagent à rendre la société plus verte. Nous sommes déterminés à aller au-devant des Canadiens et des Canadiennes de bien des façons pour les amener à protéger notre environnement commun.

Il s'agit d'édifier un ministère qui soit souple, qui sache s'adapter et qui puisse rajuster ses façons d'agir en fonction de l'évolution environnementale, économique, sociale et technologique; c'est là notre quotidien. C'est aussi un processus qui bénéficiera de la collaboration des partenaires d'Environnement Canada. Selon l'engagement que le Ministère a pris d'être ouvert et transparent dans ses opérations, le présent rapport sera

inscrit, tout comme notre *Plan d'action* et notre *Plan d'affaires*, sur la Voie verte d'Environnement Canada, au <http://www.ec.gc.ca>. Quant à notre *Rapport de rendement*, il se trouve sur le site Internet du Conseil du Trésor au <http://www.tbs-sct.gc.ca>. La population est fortement conviée à lire ces documents et à exprimer ses réactions.

Le *Rapport sur les plans et priorités* est un document tourné vers l'avenir. Il engage Environnement Canada à mieux faire comprendre l'environnement au public et à mieux le faire agir en conséquence; il engage Environnement Canada à jouer un rôle de chef de file pour rendre réel le développement durable; il engage Environnement Canada à fournir des résultats mesurables, des résultats qui contribueront à assainir l'environnement, accentueront la protection contre les risques attribuables à l'environnement, rendront la société plus verte. Se porter au secours de l'environnement, c'est investir dans l'avenir de notre pays. C'est un investissement que nous faisons au bénéfice de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes..

A handwritten signature in black ink, reading "Sergio Marchi". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping initial 'S'.

L'honorable Sergio Marchi

SOMMAIRE DES PRINCIPAUX PLANS ET DES PRINCIPALES PRIORITÉS

Devant des défis qui ne cessent d'évoluer sur la scène de l'environnement, devant les liens étroits qui se dessinent de plus en plus nettement entre les enjeux écologiques, sociaux et économiques, devant les nouvelles capacités et les nouvelles responsabilités des citoyens, de leurs gouvernements et de la communauté internationale, devant aussi de nouvelles réalités de la situation financière, Environnement Canada s'est fixé quatre orientations :

- Continuer, au même rythme, à respecter ses principaux engagements
- Accroître sa contribution au développement durable
- Mieux gérer les interdépendances et les partenariats
- Poursuivre ses efforts pour devenir un ministère souple et capable de s'adapter

Ces orientations se réalisent par le truchement des trois sous-fonctions du Ministère :

La stratégie d'Environnement Canada, dans le cadre de la sous-fonction un *environnement sain*, est de cibler les secteurs qui présentent le plus de risques pour l'environnement et la santé humaine et qui permettent au gouvernement fédéral d'appliquer un ligne de conduite. Les secteurs dans lesquels Environnement Canada compte progresser sont : *La Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)* et *la Loi sur la protection des espèces en péril au Canada (LPEPC)*; de faire en sorte d'aborder les questions relatives à l'environnement et à la santé et d'insister pour que progresse le dossier du changement climatique. Pour maximiser sa contribution au développement durable, Environnement Canada compte faire en sorte de travailler davantage sur les secteurs énergétiques, d'intensifier sa capacité d'employer des analyses socio-économiques et des méthodes axées sur le marché et de mettre en pratique le développement durable du Nord. Environnement Canada veillera à collaborer avec le secteur privé afin de concrétiser des partenariats dont l'objectif sera de promouvoir la prévention de la pollution.

La stratégie d'Environnement Canada relativement aux plans et aux priorités pour *la sécurité contre les risques environnementaux* sera d'élargir la marge de sécurité face aux urgences afin de les prévenir plutôt que d'y réagir. Ses priorités incluent : Continuer à moderniser les services météorologiques d'Environnement Canada et le réseau de surveillance de l'environnement, et de mieux insister sur le rôle de la prévention de la pollution pour se préparer et intervenir en cas d'urgence. Pour maximiser sa contribution au développement durable, Environnement Canada compte fournir des services de soutien pour permettre aux entreprises canadiennes de mieux s'adapter aux changements climatiques, d'avertir les Canadiens des risques attribuables à l'environnement pour la santé et la sécurité, de prédire une plus grande variété de paramètres environnementaux sur diverses échelles temporelles. Pour concrétiser ses partenariats, Environnement Canada définira plus nettement les responsabilités des divers ministères fédéraux et des provinces pour intervenir dans les cas d'urgence et étudiera, de concert avec le secteur privé, les nouvelles dispositions de la LCPE relatives aux cas d'urgence.

Les plans et les priorités pour *une société plus verte* sera de continuer à stimuler la création d'emplois dans le cas de la prévention de la pollution, d'impliquer les jeunes dans l'élaboration de politiques et dans l'analyse du secteurs croissant de l'environnement industriel. Pour maximiser sa contribution au développement durable,

Environnement Canada élaborera les indicateurs du développement durable, intensifiera les efforts pour l'éducation et la communication en matière d'environnement, et prêchera d'exemple pour l'écologisation des opérations gouvernementales. Pour concrétiser ses partenariats, Environnement Canada verra à concevoir des programmes mixtes avec d'autres ministères du gouvernement en ce qui concerne l'élaboration des politiques, conclure un accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale qui repose sur l'obtention des plus hautes normes possibles pour la qualité de l'environnement au Canada pour mieux consolider les partenariats d'Environnement Canada avec les provinces, renforcera les relations avec les Premières Nations et ciblera l'effort international sur les secteurs qui touchent aux intérêts canadiens.

Les plans et les priorités pour «Repenser Environnement Canada» sont d'investir dans ses ressources humaines, d'établir un cadre pour la gestion des sciences et de la technologie, de déterminer des mécanismes de rechange pour la prestation des services, de raffiner tout à la fois sa capacité de mesurer les résultats et son cadre établi à cette fin et de moderniser ses technologies de l'information et les appliquer de façon stratégique.

Parmi les engagements résultants du plan d'ensemble d'Environnement Canada, (voir annexe 6) les faits suivants ainsi que les démarches qui permettront d'y arriver ont été établis.

Environnement Canada	
fournit aux Canadiens les avantages suivants :	Comme en font foi les faits suivants
UN ENVIRONNEMENT SAIN	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et mise en valeur des mesures internationales.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre du Programme d'action national concernant les changements climatiques; publication d'une étude sur l'ensemble du Canada pour évaluer les répercussions sociales, économiques et biologiques de la variabilité du climat et du changement climatique dans tout le territoire canadien; première évaluation en 1997 et le programme de recherches qui y fera suite pour la période de 1997-1998 à 2001-2002. • Conformément au Programme d'action fédéral sur le changement climatique, les opérations du gouvernement fédéral dépasseront le but national qui consiste à stabiliser, d'ici l'an 2000, les émissions de gaz à effet de serre à leurs niveaux de 1990 et de les réduire d'au moins 20 % en l'an 2000 par rapport à 1999.
Réduction au Canada des niveaux du smog et des particules qu'on peut inhaler.	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à exécuter le Programme de lutte contre la pollution atmosphérique, particulièrement en 1997; promulgation du Règlement sur les carburants diesel (carburants diesel à faible teneur en soufre). • En 1997, négociations relatives au protocole sur les métaux lourds et au protocole sur les polluants organiques rémanents (POR) de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.
Un plus grande considération de la durabilité dans toutes les décisions du secteur énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'énoncés de principe sur diverses questions, et de façon continue, avec d'autres ministères du gouvernement pour l'écologisation de l'énergie.
Repérage des sources et calcul des quantités des substances toxiques, des effluents, des émissions et des déchets qui nécessitent une gestion, de façon opportune et efficace, par de bonnes recherches et des évaluations scientifiques à présenter aux Canadiens.	<ul style="list-style-type: none"> • En 1997, élaboration d'une stratégie globale pour appliquer en entier la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. • D'ici 2001, parachèvement des évaluations de 25 substances qui figurent sur la deuxième liste des substances d'intérêt prioritaire. • Évaluation de tous les nouveaux produits chimiques et polymères à un rythme d'environ 300 par année. • D'ici 1998, établissement de 50 lignes directrices sur la qualité de l'environnement canadien relativement aux substances toxiques préoccupantes dans le sol, l'eau, les sédiments et le biote. • En 1997, publication de l'inventaire national des rejets polluants, édition 1995.
Les mesures de gestion sont prises dans le but d'éliminer presque complètement les substances toxiques, rémanentes et bioaccumulables, résultant de l'activité humaine.	<ul style="list-style-type: none"> • En 1997, annonce du règlement établi aux termes de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. • En 1999, conception et exécution de plans pour l'élimination presque complète des substances toxiques bioaccumulables et rémanentes.
Les mesures de gestion sont mises en oeuvre pour prévenir, réduire ou éliminer les risques posés par les substances toxiques qui ne respectent pas tous les critères de la voie 1 de la politique de gestion des substances toxiques, et par d'autres substances préoccupantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les nouvelles substances soupçonnées d'être toxiques sont interdites ou assujetties à des contrôles avant la fabrication ou l'importation. • En 1997, de concert avec d'autres ministères du gouvernement et d'autres intervenants, adoption de stratégies et d'instruments axés sur le marché pour la gestion des substances toxiques. • Intensification de la participation au Programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET). • Mise à jour du processus de réglementation et élaboration de stratégies pour l'établissement de règlements « éclairés ».
Les lois et les règlements pour la protection et l'amélioration de l'environnement sont respectés.	<ul style="list-style-type: none"> • En 1997, nous encouragerons le respect de la loi et nous en surveillerons l'application, nous ciblerons les récidivistes chroniques et nous prendrons des mesures d'application à leur égard, nous reconnaitrons le mérite de ceux qui auront un bon rendement dans le secteur privé, etc.
Tendances positives de rétablissement des espèces désignées comme étant menacées ou en péril.	<ul style="list-style-type: none"> • Nous appliquerons intégralement la Loi sur la protection des espèces en péril au Canada. • En 1997-1998, nous mettrons en oeuvre 11 plans de rétablissement des espèces en péril et 8 autres plans de rétablissement.
La détermination à des fins de conservations des écosystèmes vulnérables d'importance prioritaire, par l'adoption de stratégies ou d'initiatives axées sur les écosystèmes ou de nature régionale, sectorielle ou autre.	<ul style="list-style-type: none"> • À compter de 1997, nous appuierons de notre expertise le Conseil de l'Arctique et la Stratégie pour la protection de l'environnement arctique. • Nous élaborerons, de concert avec d'autres organismes fédéraux et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, une stratégie fédérale pour les sciences et la technologie dans le Nord.

LA SÉCURITÉ CONTRE LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	
Prévisions et avertissements météorologiques rapides et précis.	<ul style="list-style-type: none"> De 1997 à l'an 2000, nous moderniserons le système national d'avertissements météorologiques (radar et réseau de détection de la foudre, et du système d'alerte multicanaux. À compter de 1997, moderniser l'infrastructure et donner un nouveau dynamisme à l'effectif en adoptant de nouvelles mesures de recrutement et de formation.
Prise de décisions judicieuses compte tenu des changements dans les conditions météorologiques et le climat.	<ul style="list-style-type: none"> En 1997, nous entreprendrons un projet-pilote pour prévoir le niveau et la quantité de l'eau. De 1997 à 1999, nous ferons progresser le programme national de météorologie pour fournir des jauges atmosphériques à l'échelle locale pour les prédictions environnementales.
Capacité scientifique d'évaluer les effets des décisions sociales et économiques sur les états futurs de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> Nous entreprendrons des recherches sur le climat pour avoir une meilleure résolution temporelle et spatiale pour comprendre les répercussions locales des changements à l'échelle du globe. En 2000 et 2001, nous modéliserons les climats régionaux pour contribuer aux études canadiennes sur l'adaptation aux répercussions du changement climatique et à la prochaine évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. En 1997-1998, nous aborderons le rapport sur le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, ainsi que l'étude sur la région Toronto-Niagara.
La réduction de la fréquence et la gravité des rejets accidentels	<ul style="list-style-type: none"> Entente avec le Conseil canadien des accidents industriels majeurs et l'Association canadienne de normalisation pour l'établissement de normes, de lignes de conduite et de codes pour les accidents industriels majeurs et application des normes par l'intermédiaire du CCAIM. En 1998-1999, le Canada dirigera le parachèvement du document d'orientation de l'OCDE sur les risques, l'évaluation et le signalement des accidents chimiques. Présentation d'ateliers sur la prévention de la pollution, y compris les techniques d'évaluation des risques, aux autres ministères du gouvernement, à l'industrie et aux municipalités.
Mise au point partout au gouvernement fédéral, de préparatifs, de technologie et d'ententes pour traiter des rejets.	<ul style="list-style-type: none"> En 1998-1999, nous vérifierons tous les bâtiments fédéraux pour veiller à ce qu'ils soient préparés en cas d'urgences environnementales. Nous participerons avec les États-Unis aux exercices sur les déversements en mer pour les Grands Lacs et les régions de l'Atlantique, du Québec et du Pacifique (1996-1999).
Les premiers intervenants reçoivent des conseils sur les interventions et un soutien scientifique spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> En 1997-1998, nous améliorerons notre capacité relative aux avis et aux rapports sur les déversements. Nous prodiguerons des conseils à la Garde côtière canadienne pour lui permettre de pouvoir intervenir s'il y a en mer des urgences provenant de produits chimiques.
UNE SOCIÉTÉ PLUS VERTE	
Les Canadiens reçoivent d'Environnement Canada des produits et des services qui correspondent à leurs besoins.	<ul style="list-style-type: none"> En 1998, nous mettrons en application des normes nationales de service pour les services météorologiques. Nous augmenterons les recettes par recouvrement des frais en fonction de la demande de produits et de services d'information.
Mise au point de produits et de services qui aident les Canadiens à prendre des décisions responsables en matière d'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> D'ici l'an 2000, nous compléterons une série de douze rapports d'évaluation sur l'état de l'environnement (par exemple, les précipitations acides, les contaminants chimiques dans les écosystèmes aquatiques du Canada, l'évaluation de la santé des forêts, le Saint-Laurent).
Les Canadiens ont les moyens voulus pour s'intéresser aux priorités en matière d'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> D'ici la fin de 1997, l'inventaire de référence sur l'évaluation environnementale sera en activité. D'ici 1999, la gamme des produits d'information sera introduite sur la Voie verte; les jeunes Canadiens et les enseignants pourront y accéder par le Réseau scolaire. Nous mettrons au point des indicateurs économiques et des indicateurs du développement durable qui incorporent les valeurs du capital naturel.
Transférer au public les technologies non polluantes, le savoir-faire et l'expertise en matière d'écologisation. Accorder plus d'importance à la prévention de la pollution au pays et sur la scène internationale.	<ul style="list-style-type: none"> En 1997-1998, nous confierons au secteur privé le Programme de la vérification des technologies. Nous appuierons les centres canadiens pour l'avancement des technologies de l'environnement pour accroître les investissements dans le secteur de l'environnement. En 1997, nous établirons un centre national de documentation sur la prévention de la pollution. Dans les années futures, nous en élargirons la portée et la capacité D'ici le 1er avril 1997, nous ferons participer les jeunes Canadiens aux programmes de l'environnement avec, comme objectif, 50 jeunes de la première année et 130 de la deuxième.

UNE SOCIÉTÉ PLUS VERTE <i>suite</i>	
Par le rôle de chef de file qu'il joue et par les mesures visibles qu'il prend, le gouvernement fédéral intègre les principes du développement durable dans ses politiques et ses opérations.	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici décembre 1997, nous déposerons la stratégie de développement durable d'Environnement Canada. • En avril 1997, nous mettrons en pratique le système de gestion de l'environnement dans toutes les régions et dans tous les services. • En 1998, 80 % des déchets de bureau n'iront pas à la décharge. • En 1998, l'utilisation de l'énergie et de l'eau sera réduite et 75 % et les véhicules seront convertis aux carburants de remplacement.
Des partenariats sont établis pour promouvoir, élaborer et rationaliser les politiques et les pratiques en matière d'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • En 1998, nous conclurons 40 ententes bilatérales et multilatérales avec les provinces et les territoires pour rationaliser les fonctions de gestion de l'environnement pour obtenir certains résultats particuliers dans le domaine de l'environnement. • Nous chercherons à incorporer les considérations relatives à la gestion de l'environnement dans toutes les revendications territoriales et dans tous les accords d'autonomie gouvernementale des Autochtones. • Nous négocierons avec les provinces des ententes auxiliaires à l'accord pancanadien, sur les normes, les inspections et d'autres secteurs s'il y a lieu.
La voix forte que le Canada fait entendre sur la scène internationale lui permet de faire valoir et de protéger les intérêts nationaux sur le triple plan de l'environnement, de la sécurité et de l'économie tout en encourageant le règlement des problèmes mondiaux relatifs aux biens communs et au commerce.	<ul style="list-style-type: none"> • En 1998, nous entreprendrons 25 initiatives de collaboration pour consolider les institutions nationales de l'environnement en Amérique latine. • Lorsque ce sera possible, nous intégrerons la responsabilisation environnementale, et de façon régulière, dans toutes les ententes portant sur le commerce international et la coopération économique.



LES MANDATS, LES RÔLES ET L'ORGANISATION DU PROGRAMME DE L'ENVIRONNEMENT

Environnement Canada est un ministère à vocation scientifique avec, pour mandat, de préserver et d'améliorer la qualité du milieu naturel et de ses ressources renouvelables (y compris les oiseaux migrateurs et les autres espèces non indigènes de la flore et de la faune), de préserver et d'améliorer l'eau, de fournir des services météorologiques, d'assurer le respect des règles de la Commission mixte internationale du Canada et des États-Unis et la coordination des politiques et des programmes fédéraux relatifs à l'environnement.

Environnement Canada doit jouer les rôles qui sont les siens depuis longtemps et qui se complètent les uns les autres :

- Agir à titre de chef de file à l'échelle nationale et sur la scène internationale pour les questions qui ont trait à la durabilité de l'environnement;
- Agir au nom de tous les Canadiens pour régler les problèmes environnementaux d'importance nationale et pour appliquer les lois et les règlements fédéraux en matière d'environnement;
- Préconiser, favoriser et encourager les pratiques qui mènent à la durabilité environnementale et collaborer avec d'autres qui ont des objectifs semblables;
- Offrir des services aux Canadiens pour leur permettre, dans leur vie de tous les jours, de soutenir l'environnement et de s'y adapter.

Les directions, les pratiques, les services et les règlements d'Environnement Canada s'appuient sur un fondement scientifique et les sciences sont essentielles pour lui permettre d'atteindre les résultats voulus dans tous ces rôles.

Le développement durable constitue le contexte dans lequel Environnement Canada remplit son mandat en matière d'environnement. En tant que but national et politique du gouvernement du Canada, il façonne la gestion de l'environnement au

VISION

À Environnement Canada, nous voulons que le Canada soit un pays :

- Où les gens prennent des décisions responsables au sujet de l'environnement;
- Où l'environnement est préservé au bénéfice des générations actuelles et futures.

MISSION

Faire du développement durable une réalité au Canada.

Pour aider les générations actuelles et futures de Canadiens à vivre et à prospérer dans un environnement qui a besoin d'être protégé, respecté et conservé, nous entreprenons et favorisons les programmes :

- qui font durer l'environnement et qui réduisent les risques environnementaux pour la santé humaine;
- qui transmettent des prévisions et des avertissements météorologiques et qui offrent des services de protection civile;
- qui fournissent aux Canadiens les instruments dont ils ont besoin pour édifier une société plus verte.

pays. Bien qu'Environnement Canada contribue chaque jour à réaliser le développement durable, il devrait néanmoins en faire davantage. Le Ministère est fort bien placé pour jouer le rôle de chef de file dans la conception d'un programme et pour mobiliser les Canadiens de façon à faire du développement durable une réalité. Accroître la contribution d'Environnement Canada et améliorer l'efficacité de son rôle de meneur, voilà des thèmes qui sont repris tout au long du présent rapport

Sous-Fonctions :

- Un environnement sain
- La sécurité contre les risques environnementaux
- Une société plus verte

Les plans et les rapports sur le rendement d'Environnement Canada sont présentés par le truchement de trois sous-fonctions axées sur les résultats : *Un environnement sain*, *La sécurité contre les risques environnementaux* et *Une société plus verte*. L'Administration fournit la direction ministérielle, les systèmes intégrés et les services communs qui appuient ces secteurs d'activité.

Un environnement sain : Les Canadiens se soucient des risques que représente pour l'environnement l'activité humaine et ils sont conscients des risques que l'environnement pose à la santé humaine; ils s'intéressent aussi à la durabilité de l'environnement. Ils espèrent que nous comprendrons ces risques, que nous les surveillerons et que nous les préviendrons ou les contrôlerons. Dans cette sous-fonction, Environnement Canada réagit à ces risques en fournissant les connaissances scientifiques et le savoir-faire en matière de sciences pour élaborer des stratégies et des normes nationales avec ses partenaires, pour établir les lois et règlements environnementaux du gouvernement fédéral et pour veiller à ce qu'ils soient énergiquement mis en application.

La sécurité contre les risques environnementaux : La vie et les biens des Canadiens sont menacés par des risques d'origine humaine et naturelle attribuables à l'environnement, par exemple, les violentes intempéries, les déversements de pétrole, les incendies de pneus. Par le truchement de cette sous-fonction, Environnement Canada permet aux Canadiens de réduire au minimum leur risque et de se protéger contre les dangers en leur fournissant, en temps opportun, les avertissements relatifs à la météorologie et à l'environnement, en prédisant les états futurs probables de l'environnement et en leur offrant des services qui visent à réduire la fréquence et la gravité des urgences environnementales.

Une société plus verte : Par le truchement de cette troisième sous-fonction, le Ministère cherche à concilier les intérêts écologiques et économiques, à supprimer les obstacles à toute action responsable en matière d'environnement et à intensifier la capacité de tous les secteurs de la société d'agir en fonction de leurs valeurs et de leurs responsabilités environnementales. Le Ministère fournit aux Canadiens des renseignements utiles et accessibles, il leur transmet des technologies et des instruments faciles à appliquer et il élabore des politiques propres à intégrer les considérations d'ordre social, économique et environnemental.

Les données scientifiques d'Environnement Canada, sa surveillance et ses rapports sur l'environnement sous-tendent chacune de ses sous-fonctions. Les programmes de recherche et de surveillance et l'établissement des indicateurs sont essentiels pour comprendre les questions en jeu, pour concevoir et évaluer les options de contrôle et de gestion et pour obtenir les résultats voulus.

À l'extérieur, les sphères de responsabilisation d'Environnement Canada se répartissent au moyen des sous-fonctions; à l'intérieur, la gestion des ressources et l'obtention des résultats sont confiées aux centres de responsabilité des structures actuelles de l'organisation. Ces structures recourent les sous-fonctions du Ministère selon une gestion par matrice qui veille à ce que les programmes de l'environnement soient définis dans le contexte national et qu'ils soient exécutés de façon à tenir compte du client et à respecter les différences régionales, de façon à faire des résultats le point central de la planification et de l'établissement des rapports du Ministère et de façon à fournir un même contexte stratégique pour la gestion des dépenses de tout le Ministère.

Matrice d'imputabilité

- par sous-fonction
- par organisation
- axée sur les résultats

Environnement Canada a sept organisations à son administration centrale :

- Le cabinet du ministre et le bureau du sous-ministre
- Le Service de l'environnement atmosphérique
- Le Service de la conservation de l'environnement
- La Direction générale des ressources humaines
- Le Service de la protection de l'environnement
- Les Services ministériels
- Politiques et Communications

Le Ministère compte cinq régions intégrées : l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies et le Nord, le Pacifique et le Yukon.

LE CONTEXTE (LES DÉFIS, LES RÉPERCUSSIONS ET LA SITUATION FINANCIÈRE)

Bien que le mandat d'Environnement Canada n'ait pas changé depuis sa fondation, en 1971, les défis qu'il doit relever ont considérablement évolué.

Les défis de l'environnement : Depuis 25 ans, la qualité de l'environnement canadien s'est améliorée sous bien des rapports. Et pourtant, certaines questions - comme les substances toxiques, le changement climatique, la perte d'espèces et l'épuisement des ressources - semblent insolubles et les choses vont probablement empirer avant de s'améliorer. La pollution provient de plus en plus d'au-delà des frontières du Canada. Au fur et à mesure que les pressions sur l'environnement s'intensifient, plusieurs questions environnementales prennent une dimension planétaire. La mode est de plus en plus à la consommation dans le monde développé et, dans le monde en développement, on assiste à une rapide industrialisation et à une non moins rapide urbanisation. Vu la croissance de la population mondiale, la terre peut de

Les pressions exercées par l'activité humaine

Croissance de la population

- 88 millions de naissances en 1995 ; plus forte augmentation jamais enregistrée;
- au cours de la prochaine décennie, la population augmentera de 800 millions de personnes;

Alimentation

- la FAO prévoit que la production alimentaire devra doubler au cours des 30 années à venir;
- 80 % des pêcheries du monde font l'objet de surpêche.

Eau

- un grand nombre de pays souffriront de pénurie d'eau d'ici 10 ans;
- la consommation d'eau augmentera de 10 à 20 % par décennie du fait des besoins de l'agriculture et de l'industrie, d'après la FAO.

Énergie

- les améliorations de l'efficacité énergétique ont été, en moyenne, de 2 % par an dans les pays de l'OCDE, mais...
- on prévoit que, d'ici 2010, la consommation de carburants fossiles augmentera de 35 % (Agence internationale de l'énergie) et les émissions de dioxyde de carbone de 30 à 40 %.

Contexte

- défis environnementaux
- liens sociaux, économiques et environnementaux
- gérance
- réalités budgétaires

moins en moins fournir la nourriture, l'eau et l'énergie dont nous avons besoin et de moins en moins absorber les déchets, les substances toxiques et les autres polluants. Le rythme auquel la demande augmente met aussi au défi notre propre capacité de nous adapter aux risques d'origine naturelle et humaine et aux conditions changeantes de l'environnement.

Nous ne comprenons pas encore suffisamment les fondements scientifiques de bien des questions relatives à l'environnement pour avoir un tableau complet de leur complexité et de leurs relations réciproques. Certains problèmes persistent même lorsque l'on en a supprimé la cause, comme dans le cas du DDT dans les Grands Lacs. Certains sont difficiles à détecter, comme les substances toxiques qui peuvent s'accumuler, sans être perçus par les instruments scientifiques, pendant des décennies avant que leurs effets ne se manifestent. Nous ne comprenons pas encore entièrement les interactions des divers agresseurs de l'environnement et de leurs effets sur les écosystèmes et sur l'environnement mondial. On s'étonne toujours de constater de plus en plus que les problèmes agissent les uns sur les autres de façon imprévue.

Bien que nous connaissions depuis longtemps les risques que certaines substances toxiques et certains dangers environnementaux posent à la santé humaine et au bien-être

L'environnement et la santé

La recherche a établi un lien entre la pollution de l'air ambiant et les taux de mortalité. Une étude des décès dans la région de Toronto au cours des vingt dernières années a révélé que l'exposition à un air ambiant pollué va de paire avec un décès additionnel dans cette région.

On a calculé que les coûts des traitements et des pertes de productivité imputables à l'asthme atteignent 500 millions de dollars par an au Canada et un grand nombre d'études ont par ailleurs établi un lien entre la pollution de l'air et l'asthme. La recherche n'a pas permis de définir un seuil sécuritaire d'ozone au niveau du sol qui ne présenterait pas de danger pour la santé.

En 1996, plus de 65 000 Canadiens avaient un cancer de la peau et ce nombre augmente constamment. On estime que 90 % de ces cancers sont dus à des expositions aux rayons ultraviolets de la lumière solaire. La destruction de la couche d'ozone fait que des concentrations plus élevées de rayons ultraviolets atteignent la terre. Les scientifiques sont d'avis que pour chaque diminution de 1 % de l'ozone, le nombre de cancers de la peau augmentera de 1,6 %.

Certains chercheurs ont fait état d'une baisse des concentrations de spermatozoïdes au cours de cinquante dernières années, partout à la surface de la terre, et ils l'imputent aux produits chimiques qu'on retrouve maintenant dans l'environnement.

des humains, tout nous porte à croire que ces risques deviennent plus dangereux et plus probables. Nous commençons à comprendre les effets sur la santé des substances qui perturbent le système endocrinien, les effets cognitifs de l'exposition prolongée aux niveaux peu élevés des métaux lourds et les effets sur la reproduction des substances organochlorées. Il semble, toutefois, que les plus grands effets sur la santé proviendront probablement de certains phénomènes planétaires, comme l'épuisement de l'ozone et la perte de la biodiversité.

Par ailleurs, selon les preuves que nous avons accumulées, la variabilité de l'atmosphère augmente, ce qui modifiera la fréquence et la gravité des risques environnementaux d'origine naturelle, comme les inondations, les tornades et les sécheresses.

Le rythme auquel nous pouvons résoudre les problèmes environnementaux va en ralentissant. Par contraste avec les améliorations que nous avons réussies en matière d'environnement depuis deux décennies par la réglementation et la

réduction des émissions provenant de sources ponctuelles, la pollution qui, elle, provient de sources non localisées et le transport à distance des substances toxiques ne se règlent pas facilement par les méthodes classiques de coercition. Les méthodes par à-coups et à l'emporte-pièce ne peuvent guère plus nous aider. Les solutions résident dans la prévention de la pollution et il nous faut mieux connaître, à cette fin, et mieux respecter les seuils de la durabilité des écosystèmes et de l'utilisation des ressources durables. Ces solutions ne peuvent s'obtenir à court terme.

Les questions environnementales, sociales et économiques sont étroitement reliées les unes aux autres : Les distinctions traditionnelles que nous établissons entre les questions économiques, sociales et environnementales ne sont plus perçues de façon aussi nette. De plus en plus, les saines pratiques environnementales mènent à un avantage concurrentiel; la gérance de l'environnement entre en ligne de compte dans les négociations commerciales; les valeurs, la qualité de la vie et l'identité culturelle sont équivalentes à la durabilité environnementale; la santé et le bien-être sont fonction de la qualité de l'environnement. La fusion des questions sociales, économiques et environnementales ébranle les structures traditionnelles de la gouvernance.

L'écart s'élargit entre les exigences sociales, culturelles et économiques sur la capacité de charge de la terre et le rythme auquel nous trouvons des solutions novatrices et des façons de nous y adapter. Les améliorations de la productivité sur la façon dont nous utilisons l'énergie, la nourriture et l'eau sont grandement supplantées par la demande. Les causes sociales et économiques de cet écart, qui sont profondément ancrées, se situent bien au-delà de la portée des gouvernements nationaux et des méthodes traditionnelles. Pour combler cet écart, il faut faire preuve d'innovation et d'adaptation sur une échelle qu'on ne peut maîtriser. À chaque niveau de la société et dans toutes les instances, il faut intégrer les considérations environnementales, économiques et sociales de façon à stimuler l'emploi durable et à améliorer la qualité de la vie. Pour y arriver, nous devons supprimer le mythe selon lequel les considérations d'ordre environnemental limitent la compétitivité sur le marché mondial et nous devons trouver des moyens novateurs pour combiner le capital humain, social, financier et naturel.

Il y a changement dans les notions de responsabilité et de capacité : Partout dans le monde, nous assistons à une mutation des politiques «à la hausse» vers les institutions internationales et «à la baisse» vers les collectivités locales. En guise de réponse à la mondialisation des questions environnementales, par exemple, la politique de l'environnement s'internationalise. Les institutions mondiales de l'environnement prennent de plus en plus d'importance et nous concluons des ententes bilatérales et multilatérales transfrontalières dans des domaines de plus en plus nombreux. Les pressions internationales pour qu'il y ait une réforme de la fiscalité et le recours de plus en plus fréquent aux instruments économiques pour réaliser les buts du développement durable exercent une pression croissante sur les législateurs pour qu'ils éliminent les obstacles et les mesures dissuasives à l'environnement.

Par ailleurs, les forces en jeu se combinent pour que ce soit les collectivités et les citoyens, plutôt que les gouvernements, qui aient les capacités voulues et qui assument les responsabilités. Parmi ces forces en jeu, mentionnons l'évolution démographique, les technologies de l'information et les réalités financières auxquelles tous les gouvernements font face. L'une des manifestations négatives de cette mutation, c'est

Environnement/ économie/ société

- distinctions floues
- demandes par rapport à la capacité d'absorption de la terre
- exigence des innovations

Gérance

- internationalisation des orientations des politiques
- transferts de responsabilités
- capacité des citoyens

l'apparente fragmentation de la société - entre les régions, entre les jeunes et les vieux, entre les riches et les pauvres, entre les instruits et les analphabètes, sans oublier les opinions divergentes au sujet du bien commun. L'une des manifestations positives de cette mutation, c'est l'empressement de plus en plus grand de gens de mieux en mieux renseignés sur leur capacité d'agir en fonction de leurs valeurs et de contribuer, par des moyens novateurs, à réaliser leurs buts communs. Les défis pour les gouvernements consistent donc à faciliter l'obtention d'un consensus sur les valeurs que les Canadiens regroupent au sujet des questions importantes au niveau local, à l'échelle régionale et sur la scène nationale.

RÉPERCUSSIONS

- connaissances scientifiques crédibles et en temps opportun
- plus large consensus sur les objectifs, les mesures à prendre
- sensibilisation et engagement du public
- ordre du jour international
- capital social

Les répercussions pour Environnement Canada : Pour étudier les questions environnementales, qui sont fort complexes, et y rechercher des solutions, qui ne pourront s'obtenir du jour au lendemain, Environnement Canada doit continuer à produire, en temps opportun, les connaissances dont nous avons tant besoin; il doit, par ses recherches scientifiques, garder confiance auprès des intervenants, et même améliorer ses recherches scientifiques; il doit faire le meilleur usage possible des renseignements dont dispose la planète entière. Le Ministère doit obtenir un consensus parmi ses partenaires pour agir en fonction du principe de précaution et des meilleurs renseignements qu'il puisse obtenir. Il doit concevoir des façons de sensibiliser le public et d'obtenir son engagement à long terme pour pouvoir appliquer la plupart des solutions. Il doit aussi préserver sa crédibilité en respectant ses engagements et avoir le sentiment du but accompli.

Pour tenir compte de l'évolution des responsabilités et des capacités, Environnement Canada établira des priorités et des plans d'action afin de travailler efficacement sur la scène internationale et au niveau communautaire. À l'échelle internationale, la conclusion de conventions et de protocoles, l'harmonisation des normes et l'usage de plus en plus fréquent par les divers pays des instruments économiques offrent au Canada l'occasion d'influer sur les résultats environnementaux à l'échelle planétaire. Jusqu'à maintenant, l'influence du Canada dans la communauté internationale de l'environnement a de beaucoup dépassé sa stature économique. Ses protocoles, ses conventions et ses ententes avec les États-Unis, par exemple, ont contribué fondamentalement aux progrès réels qu'il a obtenus pour réduire les émissions et améliorer la qualité de l'air et de l'eau. Cette influence est, en grande partie, attribuable au fait que le Canada a été reconnu par ses progrès relativement aux engagements clés et par le bien-fondé des recherches scientifiques d'Environnement Canada. L'efficacité du Ministère à l'échelle internationale doit être soutenue et accrue.

Sur la scène nationale, les buts environnementaux d'Environnement Canada doivent reposer sur un plus large consensus avec les autres ministères, les autres gouvernements, les groupes des Premières Nations, les collectivités locales, les entreprises et les organisations professionnelles. Le Ministère doit exploiter le soutien communautaire en présentant aux yeux des gens les défis de l'environnement : selon les sondages d'opinion, bien que l'environnement ne soit pas au premier rang des préoccupations de la plupart des Canadiens, c'est néanmoins une préoccupation centrale chez eux. Environnement Canada a réussi considérablement à faire produire un effet de levier à son programme par l'intermédiaire des dirigeants communautaires et il lui faut multiplier ces réussites en édifiant un capital social au niveau communautaire. Il a un rôle tout à fait

particulier à jouer pour relier l'action communautaire aux impératifs internationaux de l'environnement.

La situation financière : Les contraintes financières auxquelles font face tous les ordres de gouvernement obligent les organisations à repenser leurs rôles et leurs façons d'agir. Le fait est que les ressources financières d'Environnement Canada continueront de s'amenuiser d'ici la fin du siècle. Le Ministère réussira à relever les défis exposés dans les pages précédentes s'il peut établir des priorités et y donner suite. Par ailleurs, les Canadiens exigent de meilleurs comptes rendus pour les dépenses de fonds publics, pour les résultats obtenus et pour la qualité des services offerts. Pour pouvoir survivre et réussir dans ce contexte de gestion, Environnement Canada doit continuer à trouver des moyens économiques et rentables de protéger la santé humaine et l'environnement, de mesurer ses résultats et d'en faire rapport, d'offrir des services de qualité par des moyens novateurs, de soutenir un effectif dévoué et professionnel prêt pour les défis du prochain siècle.

Gestion

- définit les priorités
- axée sur le client, service de qualité
- prestation novatrice
- main-d'œuvre qui s'adapte

PLAN NORD-AMÉRICAIN DE GESTION DE LA SAUVAGINE

Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) sur 15 ans a été signé par le Canada et les États-Unis en 1986. Ce plan a pour objectif de ramener les populations nord-américaines de sauvagines à leurs niveaux d'avant 1970 en protégeant, en améliorant et en gérant les principaux habitats marécageux de cette espèce sur tout le continent. Le Plan a été révisé en 1994 et le Mexique y a ajouté sa signature cette même année; il sera mis à jour à nouveau en 1998.

On estimait en 1994 que 4,5 millions d'hectares (11,1 millions d'âres) de marais allaient être touchés au Canada et aux États-Unis par les activités du PNAGS au cours des 15 premières années de la durée du programme. L'objectif, rien qu'au Canada, est de protéger au moins 2,1 millions d'hectares (5,2 millions d'âres).

Le PNAGS Plan est en effet mis en œuvre et financé par des partenariats impliquant les gouvernements du Canada, des États-Unis et du Mexique, les provinces et les états, d'importants partenaires nationaux et internationaux du secteur privé, des organismes non gouvernementaux et des propriétaires fonciers. Le Plan tire son succès grâce à la reconnaissance que pour sauvegarder le sauvagine, le comportement des individus doit être modifié, surtout dans le cadre de la gérance des habitats marécageux. Les partenariats rapportent d'importants succès et le programme est devenue un modèle à suivre au sein du Ministère pour rencontrer ses obligations de façon novatrice.

Quatre orientations

- garder le rythme
- développement durable
- partenariats
- gestion

1. Conserver l'élan

- LCPE
- LPEPC
- changement climatique
- santé et environnement
- services météorologiques
- environnement et emplois
- citoyenneté
- partenariats fédéraux/provinciaux

ORIENTATIONS ET PRIORITÉS

En fonction des préoccupations du ministre et selon l'évolution et le rendement jusqu'à maintenant du Ministère, quatre grandes orientations s'offrent à Environnement Canada :

- 1. Maintenir le rythme dans le respect des principaux engagements :** Pour gagner l'appui du public et pour que l'environnement demeure inscrit au programme public, et pour que le Canada continue de jouer son rôle de chef de file et qu'il préserve sa crédibilité sur la scène internationale et au pays, Environnement Canada doit maintenir le rythme afin de respecter ses principaux engagements. Dans le Plan d'action d'Environnement Canada pour 1996-2000,

Environnement Canada s'est engagé, dans sa sous-fonction *un environnement sain* :

- ❑ à présenter une version modernisée de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)* et à déposer la *Loi sur la protection des espèces en péril au Canada*. Ces deux projets de loi ont été déposés et en sont maintenant à l'étape de l'examen parlementaire. Lorsqu'elles seront adoptées, les défis d'Environnement Canada consisteront à rajuster ses priorités et ses façons de travailler de manière à appliquer ces lois sans exiger de nouvelles ressources.
- ❑ à prendre des mesures nationales relativement au changement climatique. De façon particulière, Environnement Canada compte appliquer le *Programme d'action fédéral sur le changement climatique* et appuyer l'application continue du *Programme d'action national concernant les changements climatiques*. Le Canada est conscient qu'il ne réalisera probablement pas son but dans le cas des émissions de gaz à effet de serre; cela ne fait que donner plus d'importance à l'application des deux plans d'action. Dans ce cadre de planification, le défi d'Environnement Canada consistera à faire bien comprendre aux Canadiens la question du changement climatique et de ses conséquences et à les inciter à passer à l'action.

Environnement Canada s'est engagé, dans sa sous-fonction *la sécurité contre les risques environnementaux* :

- ❑ à assurer aux Canadiens qu'ils continueront à recevoir, en temps opportun, des avertissements et des prévisions météorologiques avec exactitude et qu'ils pourront s'y appuyer pour prendre leurs décisions sociales et économiques. Ces travaux continuent, mais dans sa planification, Environnement Canada examinera toute la gamme des options de rechange pour la prestation de ses services météorologiques.

Environnement Canada s'est engagé, dans sa sous-fonction *une société plus verte* :

- ❑ à mettre en œuvre la *Stratégie canadienne des industries de l'environnement et Partenariats technologiques du Canada* avec les provinces et le secteur privé pour mieux situer le Canada en vue de la création d'emplois et des marchés internationaux. Il en est ainsi actuellement; dans sa planification, Environnement Canada renouvellera ces programmes, établira des liens plus étroits avec le secteur privé et utilisera les foires commerciales régionales pour continuer à favoriser un rapprochement entre la création d'emplois et l'environnement.
- ❑ s'assurer d'un meilleur appui du public pour l'environnement en établissant et en favorisant l'écocivisme. Action 21, la Voie verte et les initiatives pour la jeunesse vont bon train; le défi consiste maintenant à communiquer les connaissances

qu'Environnement Canada possède sur certaines questions, comme le changement climatique, d'une façon à rendre les questions réelles et à inciter la société civile à une action concertée;

- ❑ à travailler de pair avec les provinces en vue d'arriver à des normes très élevées pour la qualité de l'environnement en examinant les questions qui sont cruciales pour le Canada. Un accord a été approuvé en principe par toutes les provinces et le gouvernement fédéral et toute une série d'ententes auxiliaires sont à la veille d'être parachevées. Dans sa planification, Environnement Canada mettra en œuvre les ententes auxiliaires qui, croit-il, auront de profondes incidences sur le programme du Ministère, sur les recherches scientifiques et sur les régions.

2. Intensifier la contribution d'Environnement Canada au développement

durable : À peu près tout ce que fait Environnement Canada contribue, dans une certaine mesure, à faire du développement durable une réalité au Canada. En établissant sa stratégie de développement durable, le Ministère a relevé un certain nombre de moyens par lesquels il pourrait intensifier sa contribution. La stratégie d'Environnement Canada comporte quatre volets :

- ❑ **Élargir davantage son rôle de chef de file et rendre son influence** plus efficace chez les décideurs, en particulier dans les secteurs social et économique. Il établira des partenariats novateurs, efficaces et efficients pour en arriver à une durabilité environnementale et pour réaliser le développement durable.
- ❑ **Donner plus de poids à sa capacité interne d'influer sur les actions d'un plus grand nombre d'intérêts.** Environnement Canada améliorera la façon dont il applique et communique ses données scientifiques, il intégrera plus systématiquement ses analyses socio-économiques dans ses politiques et ses programmes, il accordera une attention accrue aux instruments et aux stratégies socio-économiques pour réaliser ses objectifs.
- ❑ **Permettre aux Canadiens d'adapter leurs décisions économiques et sociales aux conditions changeantes de l'environnement** en étendant la portée et le champ d'application de ses services météorologiques et de son information environnementale, ainsi que les répercussions de sa stratégie sur la prévention de la pollution.
- ❑ **Prêcher d'exemple pour écologiser les opérations du gouvernement** en continuant à écologiser ses propres opérations et à préconiser l'écologisation des opérations dans les gouvernements, qu'ils soient nationaux ou internationaux.

- ## 3. Mieux gérer les interdépendances et les partenariats
- En cette ère de mondialisation, de technologies de l'information, d'évolution des capacités et du transfert des responsabilités, les gouvernements doivent améliorer leur aptitude à gérer l'interdépendance - avec les autres gouvernements, le secteur privé et les citoyens. Il leur faudra resserrer les relations actuelles, en nouer de nouvelles, non seulement selon les instances mais en vertu des préoccupations partagées et des responsabilités mutuelles - c'est-à-dire l'harmonisation dans son sens le plus général. Dans le contexte de l'environnement, les relations axées sur l'interdépendance devraient assurer un niveau très élevé de qualité de l'environnement pour tous les Canadiens, préconiser le développement durable et atteindre à une plus grande efficacité et à une meilleure responsabilisation dans

2. Contribution au développement durable

- leadership
- capacité
- service
- écologisation

3. Partenariats

- AMG
- provinces /territoires
- international
- secteur privé
- collectivités

toutes les instances et tous les secteurs.

- ❑ **Environnement Canada renforcera ses relations actuelles et en nouera de nouvelles, avec les autres ministères du gouvernement** en mettant l'accent sur les programmes communs et les objectifs qu'ils partagent, **avec ses partenaires des provinces et des territoires** en mettant l'accent sur l'atteinte des normes les plus élevées possible pour aborder les questions essentielles pour les Canadiens, **et avec la communauté internationale** en mettant l'accent sur les perspectives où Environnement Canada peut le mieux jouer son rôle de chef de file sur le double plan des sciences et des politiques.

- ❑ Environnement Canada **renforcera ses relations actuelles et en nouera de nouvelles, avec le secteur privé** en fonction des consultations et des modes de collaboration pour recourir aux politiques de l'environnement et à l'utilisation stratégique des pactes et des ententes, et d'autres moyens moins coûteux et plus globaux de réaliser le respect des règlements et des normes de l'environnement, **et avec les collectivités** en mettant l'accent sur l'établissement d'une capacité qui permettra de faire en sorte que l'information environnementale serve à aborder et à résoudre les questions environnementales.

4. Repenser le rôle d'EC

- ressources humaines
- science et technologie
- nouveaux modes de prestation de service
- gestion en fonction des résultats
- technologies de l'information

4. **Continuer à faire d'Environnement Canada un ministère souple et capable de s'adapter** : Dans le contexte de l'austérité financière et des engagements du gouvernement vis-à-vis du développement durable et de l'harmonisation, les objectifs administratifs d'Environnement Canada consistent à édifier un ministère qui ait une orientation efficace, qui rende compte de ses résultats et qui ait les compétences et les instruments voulus pour remplir son mandat d'une façon créatrice et rentable, c'est-à-dire de «Repenser Environnement Canada».
- ❑ **Environnement Canada investira dans ses ressources humaines** : Il établira son futur cadre de gestion, exploitera son effectif de travailleurs renseignés, créera des occasions pour les jeunes scientifiques et perfectionnera ses compétences dans les sciences des écosystèmes et dans les nouvelles technologies.
- ❑ **Il établira un cadre pour la gestion des sciences et des technologies** : Il coordonnera et intégrera ses cadres d'orientation pour tenir compte des questions de gestion des sciences et des technologies, des sciences et de la technologie sur le double plan fédéral et national, des partenariats, de la gestion du personnel fédéral affecté aux sciences et à la technologie, de l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la pertinence des sciences et de la technologie (en particulier ses liens avec la politique de l'environnement) et de la communication des sciences et de la technologie. Le système de gestion des sciences et de la technologie du Ministère améliorera le cadre et l'on s'en servira pour établir les priorités.
- ❑ **Déterminer et explorer certaines nouvelles façons de rendre les services** : Cela comprend la prestations des services nationaux de météorologie et les services analytiques des laboratoires.
- ❑ **Continuer à améliorer la gestion par résultats d'Environnement Canada et la mesure de son rendement** : Dans le contexte du cadre de responsabilisation à plus long terme du Ministère, sa priorité consistera à établir des mesures pour évaluer sa portée et son influence selon les résultats à plus court terme.
- ❑ **Il renouvellera et améliorera ses technologies d'information.**

La Partie III du présent rapport présente en détail, par sous-fonction, les mesures qu'Environnement Canada compte prendre pour réaliser les trois premières orientations. La quatrième orientation, qui a trait à la gestion, est étudiée dans la Partie IV : Repenser Environnement Canada.

Environnement Canada

Aperçu du ministère

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1996-1997*	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Dépenses prévues brutes	638,7	575,4	552,2	553,1
Moins: Recettes à valoir sur le crédit	(61,0)	(67,9)	(77,8)	(77,4)
Dépenses prévues nettes	577,7	507,5	474,4	475,7
Moins: Recettes à valoir sur le Trésor	(5,7)	(7,0)	(5,3)	(5,2)
Plus: Coût des services offerts par d'autres ministères	49,3	50,3	50,3	50,3
Coût net du Ministère	621,3	550,8	519,4	520,8

* Représente les changements inclus dans la mise à jour en cours d'exercice

Dépenses prévues brutes par sous-fonction pour la période de planification

Dépenses (en millions de dollars) Sous fonctions	Dépenses prévues 1996-1997*	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Un environnement sain	249,0	227,9	209,2	209,6
La sécurité contre les risques environnementaux	173,2	168,5	164,4	164,3
Une société plus verte	146,4	116,8	118,2	118,5
Administration	70,1	62,2	60,4	60,7
Dépenses prévues brutes	638,7	575,4	552,2	553,1

* Représente les changements inclus dans la mise à jour en cours d'exercice

Dépenses prévues par sous-fonction pour 1997-1998

(en millions de dollars)

	ÉPT (équivalent plein temps)	Fonction- nement	Capital	Subventions et Contributions	Dépenses prévues brutes	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses prévues nettes
Sous-fonctions ou activités							
Un environnement sain	1 618	198,3	6,2	23,4	227,9	7,3	220,6
La sécurité contre les risques environnementaux	1 313	153,8	12,0	2,7	168,5	38,0	130,5
Une société plus verte	668	102,5	6,7	7,6	116,8	22,6	94,2
Administration	750	60,9	1,3	0,0	62,2	0,0	62,2
Total des dépenses prévues	4 349	515,5	26,2	33,7	575,4	67,9	507,5



SOUS-FONCTION 1 : UN ENVIRONNEMENT SAIN

L'objectif et les buts

La sous-fonction *Un environnement sain* porte sur les questions relatives à l'air que nous respirons, les répercussions sur la santé humaine et les écosystèmes des substances toxiques rejetées dans l'environnement, l'état et la variabilité de l'atmosphère de la planète et la diversité de la vie sur la terre. Les buts d'Environnement Canada, selon cette sous-fonction, consistent à réduire les effets négatifs des substances toxiques dans l'atmosphère et à aider les Canadiens à mieux comprendre ces répercussions et à s'y adapter, à éliminer la menace que posent les substances toxiques, à conserver et à améliorer la biodiversité du Canada et de la planète, à conserver et à restaurer les écosystèmes, à mieux appliquer les lois et règlements environnementaux d'une façon juste et efficace et à en préconiser le respect.

Un environnement sain

- changement atmosphérique
- substances toxiques
- application de la loi
- biodiversité
- écosystèmes

Le contexte des opérations et le réaménagement des programmes

Au cours de ses premières années, le Ministère se préoccupait surtout de réparer les erreurs du passé à l'égard de l'environnement, de réglementer les produits chimiques qui étaient les plus manifestement nuisibles à la santé humaine et à l'environnement, de protéger et de restaurer certaines espèces sauvages et leurs habitats qui relevaient de la compétence fédérale. On s'est servi de divers instruments et recours réglementaires et de divers programmes de conservation pour contrôler la pollution canadienne provenant de sources ponctuelles, ainsi que l'habitat et la récolte d'oiseaux migrateurs particuliers.

Façons de faire des affaires

- prévoir et prévenir
- responsabilité partagée
- partenariats
- bénévolat/instruments économiques
- réglementation allégée
- Stratégie axée sur les écosystèmes

Les questions environnementales ont pris de l'ampleur et les problèmes qui étaient d'abord de nature locale, ont pris une envergure nationale, puis une dimension planétaire, car on a pris conscience de leur complexité et du fait qu'il y avait entre eux des interactions imprévues, car certains problèmes sont devenus, en apparence, insolubles et les risques sont de plus en plus probables. C'est pourquoi Environnement Canada a modifié au cours du temps sa façon de rechercher les résultats dans cette sous-fonction. L'équilibre entre ses activités s'est déplacé; au lieu de réagir après coup, il essaie plutôt de prévoir les effets de l'activité humaine sur l'environnement, de prévenir plutôt que de guérir, de partager les responsabilités et d'établir des partenariats plutôt que de procéder par le contrôle et la confrontation. La gamme des effets de levier des politiques du Ministère s'est élargie pour englober les instruments économiques qui sont axés sur le rendement et auxquels on adhère de son plein gré, et ses règlements sont rationalisés pour réduire la charge que doit supporter l'industrie.

La vision d'Environnement Canada a également changé et il considère plutôt les écosystèmes tout entiers plutôt que certaines questions en particulier. Cette stratégie axée

sur les écosystèmes combine l'information acquise au moment de l'exploration pluridisciplinaire des questions, de la reconnaissance des liens qui existent entre elles et de l'évaluation des facteurs sociaux et économiques qui sont souvent au cœur des problèmes écologiques. La façon la plus efficace d'aborder les questions dans ce contexte, c'est de mettre à contribution les autres ministères du gouvernement, les autres instances, les organisations et les collectivités pour établir un programme commun et des processus communs pour les résoudre. Environnement Canada a adopté une stratégie axée sur les écosystèmes avec beaucoup de succès dans ses régions et pour étudier l'interaction des diverses questions environnementales, comme l'appauvrissement de l'ozone et la perte d'espèces.

Les principales initiatives

Les réaménagements se poursuivent dans cette sous-fonction. Cependant, les demandes de ressources du Ministère continuent d'augmenter. Le *Plan d'affaires* de l'an dernier indiquait que la stratégie du Ministère pour la gestion des demandes consisterait à cibler ses efforts vers les sources qui présentent le plus de risques pour la santé des Canadiens et pour l'environnement et vers les effets de levier où le rôle de chef de file du gouvernement fédéral sera le plus efficace. Cela demeure la stratégie du Ministère et les priorités du ministre en témoignent. Dans les limites de la planification de ce rapport, le Ministère consolidera les réaménagements dans cette sous-fonction. Le Ministère cherche aussi à l'appliquer systématiquement à un plus large éventail de problèmes, comme il l'a fait avec succès dans les cas des précipitations acides et de l'appauvrissement de l'ozone. Il essaiera d'en faire sa norme.

Gestion des enjeux

- cerner le problème
- communication interne
- sensibiliser
- ouverture, partenariats
- objectifs, résultats
- solutions et instruments de politique
- suivre les réactions

La gestion des enjeux : La première question à se poser, quand on adopte cette stratégie, c'est de déterminer les éléments du problème que l'on connaît. À partir de ses propres recherches scientifiques, le Ministère intègre et synthétise les travaux des autres, au Canada et à l'étranger, et du point de vue des sciences naturelles aussi bien que des sciences sociales. Cette information est alors communiquée à l'interne et aux autres organismes, aux gouvernements et au public de façon à rendre les problèmes très réels, et bien en faire comprendre les répercussions possibles. L'étape suivante consiste à mettre à contribution les intervenants et les guides d'opinions pour établir des objectifs en choisissant la meilleure combinaison d'instruments et la meilleure répartition des responsabilités. Puis, avec ses partenaires, Environnement Canada fait campagne pour gagner l'appui de la population et la faire passer à l'action. Dans le cas des précipitations acides, chaque campagne consiste à persuader la population américaine aussi bien que le public canadien de la gravité du problème. Dans le cas de l'appauvrissement de la couche d'ozone, le défi consiste à convaincre les gouvernements étrangers et la communauté scientifique internationale de la nécessité d'une action concertée. L'efficacité de cette stratégie dépend, dans une très large mesure, de la force et de la crédibilité des données scientifiques d'Environnement Canada. Pour généraliser cette stratégie, il faudra probablement investir dans les compétences du Ministère dans les domaines de la synthèse, de la communication et du courtage des résultats des recherches scientifiques dans les sciences de l'environnement. Les priorités du ministre détermineront les problèmes auxquels nous appliquerons d'abord cette stratégie.

Les plans et les priorités

Dans cette sous-fonction, le Ministère accorde la priorité aux plans suivants.

Maintenir le rythme dans le respect des principaux engagements

Mise en œuvre de la *Loi canadienne sur la protection de*

l'environnement (LCPE). La LCPE est l'un des instruments les plus puissants à la disposition du ministre pour protéger l'environnement et, par voie de conséquence, la santé des Canadiens. Lorsqu'elle sera révisée, la LCPE sera un instrument clé pour mettre en œuvre la *Politique de gestion des substances toxiques (PGST)* du gouvernement qui, avec le document intitulé «*La prévention de la pollution : Une*

stratégie fédérale» ont modifié la politique fédérale, car le gouvernement, au lieu de gérer les déchets et les polluants, essaie de prévoir et de prévenir toute une variété de problèmes environnementaux en évitant de créer des polluants qui résultent de l'activité humaine.

La nouvelle LCPE qui est proposée permettra de catégoriser les substances toxiques de façon plus efficace, d'évaluer les substances qui sont davantage prioritaires, d'éliminer à peu près complètement ces substances qui représentent les plus grandes menaces à l'environnement et à la santé humaine. La prévention de la pollution sera le premier élément de la protection de l'environnement; les lois fédérales sur la pollution seront plus strictement appliquées; le public sera mieux informé et participera davantage à l'application des lois. Aux termes de la loi proposée, la prévention de la pollution, dans son sens le plus large, porte sur certaines questions, comme l'atmosphère internationale et la pollution des eaux, les carburants, les véhicules à moteur, la collecte des renseignements sur les rejets de polluants, le monitoring et la science des écosystèmes. Pour appliquer la LCPE, Environnement Canada :

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Repérage des sources et calcul des quantités des substances toxiques, des effluents, des émissions et des déchets qui nécessitent une gestion, de façon opportune et efficace, par de bonnes recherches et des évaluations scientifiques à présenter aux Canadiens.

- ☐ examinera les données scientifiques sur les substances interdites ou grandement restreintes par d'autres instances pour déterminer leur pertinence au Canada et, conformément au principe de précaution, il prendra les mesures voulues au sujet des substances toxiques qui auront été ainsi définies par la LCPE;
- ☐ entreprendra des consultations de nature scientifique au sujet des mesures qui auront été proposées pour les substances évaluées aux termes des nouvelles dispositions de la LCPE; il élaborera 50 lignes directrices pour la qualité de l'environnement canadien ayant trait au sol, à l'eau, aux sédiments ou au biote pour les substances toxiques d'importance nationale; il terminera l'évaluation du risque que représentent 25 substances les plus prioritaires, d'ici l'an 2001;
- ☐ préconisera le principe de la prévention de la pollution et appliquera intégralement la

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Les mesures de gestion sont prises dans le but d'éliminer presque complètement les substances toxiques, rémanentes et bioaccumulables, résultant de l'activité humaine.

politique de gestion des substances toxiques;

- ☐ proposera des options de gestion pour 25 substances toxiques visées par la LCPE; il mettra en œuvre des plans pour l'élimination à peu près complète des substances toxiques bioaccumulables et rémanentes;

Mise en œuvre de la LCPE

- mettre en œuvre PGST
- choix pour 25 substances
- revoir les interdictions d'autres pays
- lignes directrices sur les substances toxiques persistantes et bioaccumulables
- 25 nouvelles évaluations

Mise en œuvre de la LPEPC

- CCESPC
- ententes coopératives
- plans de relance
- protection de l'habitat

- ❑ élaborera des règlements pour définir les critères de la rémanence et de la bio-accumulation; il établira des règlements au sujet de l'exercice des pouvoirs du ministre pour exiger la vérification toxicologique par l'industrie; il aura recours à de nouveaux instruments d'application, il visera le respect de la loi dans certains secteurs où il sera important de la respecter pour protéger et conserver l'environnement;
- ❑ encouragera la conformité à la loi et il surveillera l'application de la loi.

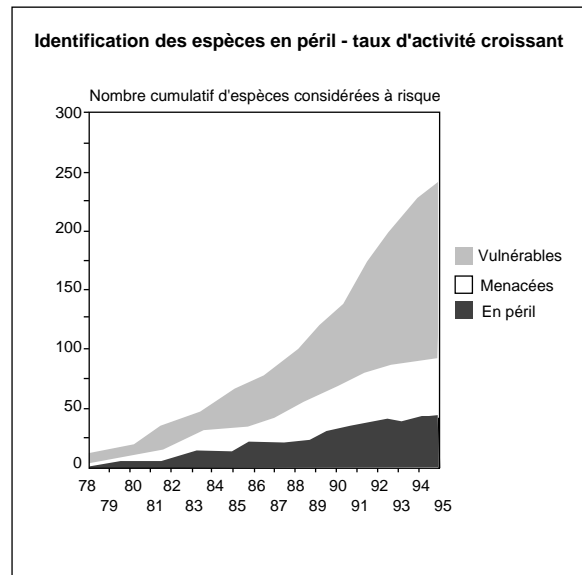
Appliquer la Loi sur la protection des espèces en péril du Canada (LPEPC).

Ce projet de loi est la première mesure législative du gouvernement fédéral qui accorde une protection globale aux espèces à risque et c'est la pierre angulaire d'un accord national du gouvernement fédéral qui engage le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Cette loi a été conçue et rédigée et elle sera appliquée d'une façon ouverte et transparente en fonction de partenariats avec les provinces, les territoires, les organismes non-gouvernementaux, les citoyens, etc. Cette loi permet au gouvernement fédéral de protéger les espèces qu'on a désignées comme responsabilité fédérale, les espèces sur les terres fédérales et certaines espèces internationales qui traversent les frontières. Cette loi :

- ❑ confie un statut légal au Comité sur la condition des espèces sauvages en péril au Canada (CCESPC) (un comité indépendant d'experts en matière de faune) pour déterminer et évaluer, selon les connaissances scientifiques et les connaissances traditionnelles, les espèces à risque;
- ❑ établit des plans de rétablissement pour toutes les espèces qui figurent sur la liste des espèces menacées et en péril et qui se trouvent sur les terres fédérales et elle prévoit aussi des plans de gestion de toutes les espèces vulnérables sur ces terres;
- ❑ prévoit des plans de rétablissement et de gestion des espèces menacées, en péril et vulnérables d'oiseaux migrateurs, où qu'ils se trouvent au Canada;
- ❑ établit des arrangements de collaboration avec le secteur privé, les universités, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales qui contribuent à la conservation des espèces en péril.

En outre, Environnement Canada coordonnera avec les provinces un plan de rétablissement des espèces qui traversent les frontières provinciales, ce qui mènera à l'établissement d'un plan de rétablissement de celles qui traversent les frontières internationales. La protection de l'habitat comprendra la détermination des habitats critiques

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Tendances positives de rétablissement des espèces désignées comme étant menacées ou en péril.



pour les espèces énumérées dans les plans de rétablissement et les mesures prévues dans les ordonnances d'urgence pour la protection de ces habitats. Les dispositions seront assorties de peines sévères, d'une interdiction immédiate et automatique dès qu'une espèce figure sur la liste et seront conçues de façon que les citoyens pourront s'adresser au Ministre ou, dans certaines circonstances, tenter des poursuites au civil.

UN ENVIRONNEMENT SAIN
LA SÉCURITÉ CONTRE LES RISQUES
ENVIRONNEMENTAUX
UNE SOCIÉTÉ PLUS VERTE

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Réduction au Canada des niveaux du smog et des particules qu'on peut inhaler.

Réduction des agressions que causent les émanations des moyens de transport sur l'environnement.

continueront à demander beaucoup de temps. Les polluants provenant de l'activité humaine font augmenter le risque pour la santé des Canadiens et le patrimoine naturel dans toutes les régions du pays. Les recherches ont révélé que la pollution de l'air a fait augmenter l'incidence des troubles respiratoires, a fait baisser la fonction pulmonaire, a fait augmenter les cas d'hospitalisation et les autres consultations dans les centres de soins de santé pour des maladies cardiopulmonaires et pour l'asthme. Les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets de ces émissions. Environnement Canada réagit en appliquant une loi-charnière — et en cherchant à accomplir des ententes nationales et internationales. De façon plus particulière, Environnement Canada travaillera de concert avec ses partenaires :

- pour mettre en œuvre le programme de lutte contre la pollution atmosphérique de façon à coordonner un large éventail d'initiatives liées à l'atmosphère, comme le smog et le changement climatique, partout dans le Ministère, et pour sensibiliser le public à ces questions atmosphériques;
- il poursuivra des ententes sur les POR, les NO_x et les COV avec les provinces et d'autres pays;
- il établira des normes et des programmes pour tout le Canada au sujet des sources des polluants atmosphériques, comme les véhicules à moteur, les carburants et les produits de consommation;
- il réduira les émissions en provenance des sources qui contribuent le plus au transport des polluants au Canada;
- il aidera les provinces à établir de forts régimes régionaux de gestion de la qualité de l'air.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et mise en valeur des mesures internationales.

plus pressantes. Bien que les changements climatiques soient naturels, leur ampleur est déterminée par une augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère de la terre. Le réchauffement planétaire est bien réel et tout porte de plus en plus à croire que nous assisterons à une plus grande variabilité du climat et à des extrêmes météorologiques plus prononcés. Le changement climatique aura probablement de graves répercussions sur les systèmes économiques et écologiques partout dans le monde. Malgré nos améliorations sur le plan de l'efficacité énergétique dans plusieurs

Les mesures propres à étudier les questions relatives à

l'environnement et à la santé : En raison de leur complexité, les solutions et les améliorations au pays et à l'étranger au sujet de ces questions demandent du temps et

Environnement et santé

- programme d'assainissement de l'air
- ententes sur les POR, NO_x, COV
- normes
- aide régionale à la qualité de l'air

Aborder la question du

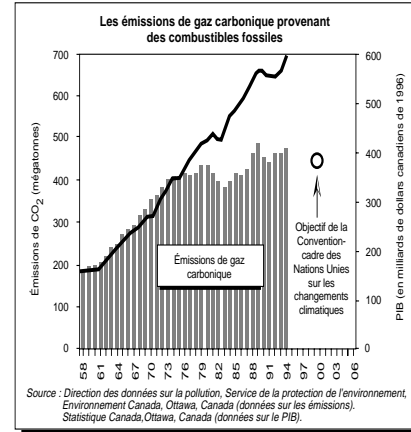
changement climatique : Le changement climatique est l'une des questions environnementales les

Changement climatique

- programme d'action fédéral
- programme d'action national
- étude à l'échelle du Canada
- recherche
- communications

secteurs de l'économie, il est peu probable que le Canada réalise son but de stabiliser les émissions à leurs niveaux de 1990 d'ici l'an 2000. Quoiqu'il en soit, le gouvernement fédéral continuera à poursuivre cet objectif en association avec les autres intervenants, par la recherche et le recours à des mesures qui donnent plus de poids aux actions spontanées et mettent à contribution tous les Canadiens. Par ailleurs, il prônera l'efficacité énergétique et favorisera l'énergie renouvelable. En termes plus précis, le Ministère :

- ❑ appliquera le Programme d'action fédéral sur le changement climatique et il continuera à appuyer l'application du Programme d'action national concernant les changements climatiques;
- ❑ présentera aux Canadiens la situation telle qu'elle l'est, en partie par la publication d'une étude pancanadienne pour mieux lui faire comprendre les effets climatiques;
- ❑ poursuivra ses recherches sur la nature du changement climatique, sur ses répercussions probables pour le Canada et sur la façon dont les entreprises canadiennes pourront s'adapter à un climat changeant afin de tirer avantage des occasions et de réduire les risques au minimum.
- ❑ communiquera les connaissances du Ministère sur le changement climatique afin de présenter la situation aux Canadiens telle qu'elle est.



Secteur de l'énergie

- avec les AMG, politique de l'énergie verte
- promouvoir les avantages économiques
- capacité concurrentielles

Intensifier la contribution d'Environnement Canada au développement durable

Accroître l'influence du Ministère dans le secteur énergétique :

Environnement Canada travaillera de pair avec d'autres ministères du gouvernement et avec les industries qui se consacrent aux ressources naturelles afin de rédiger des énoncés de principe clairs pour l'écologisation de l'énergie. Il continuera à évaluer les avantages économiques et environnementaux de l'énergie renouvelable et de la conservation et à en diffuser largement les conclusions pour favoriser la compétitivité de l'énergie verte et renouvelable.

Nouer des partenariats pour le développement durable dans le Nord : Le Nord canadien est important pour tous les Canadiens en raison de ses dimensions tout à fait particulières sur le triple plan économique, social et culturel, et aussi par rapport à l'environnement et à la santé. Le Ministère sait bien à quel point le Nord est important et c'est pourquoi il prévoit :

RÉSULTAT À ATTEINDRE : L'entreprise de recherches scientifiques sur les écosystèmes, la mise au point des instruments scientifiques, le transfert de l'information à l'appui des initiatives de gestion des écosystèmes.

- ❑ examiner ses stratégies de gestion dans le Nord, notamment les sciences et la technologie, la prise en compte des facteurs socio-économiques dans l'exécution de ses programmes et son rôle de conseiller par rapport aux propositions relatives au développement;
- ❑ appuyer, grâce à ses connaissances spécialisées, le Conseil de l'Arctique et la *Stratégie pour la protection de l'environnement arctique*;

Le développement durable dans le Nord du Canada

Quarante pour cent des terres émergées du Canada sont situées dans le Nord du pays. Ces terres, qui sont bordées par les deux tiers du littoral maritime du Canada abritent quelques uns des plus importants réseaux hydrographiques du pays, de vastes régions boisées et de toundra et des aires naturelles intactes. C'est le pays des peuples autochtones qui a, pendant des générations, tiré sa culture son alimentation, ses vêtements et ses revenus et les revenus des ressources de cet immense territoire.

Le Nord du Canada vit une période de changements sociaux, politiques, économiques et environnementaux complexes. D'un point de vue social et politique, le transfert de pouvoirs au Nord est en cours de préparation et s'accompagnera de la dévolution dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et de la création du Territoire Nunavut en 1999. Les négociations sur l'autonomie gouvernementales des autochtones ont commencé. Le mode de vie traditionnel des autochtones évolue alors que l'économie repose de plus en plus sur l'argent. L'environnement du Nord est de plus en plus menacé par le développement local et par la pollution causée par les contaminants qui parcourent de grandes distances à partir d'un grand nombre de régions industrielles et agricoles, partout à travers le monde, avant d'arriver dans le Nord. On estime que ce phénomène, et les effets potentiels du changement atmosphérique, constituent la menace la plus importante qui pèse sur le Nord.

- ❑ faire fonction de chef de file sur la scène internationale en appuyant, grâce à ses connaissances spécialisées, le Conseil de l'Arctique et la *Stratégie pour la protection de l'environnement arctique*;
- ❑ par les conseils fournis après l'examen des propositions relatives au développement, évaluer les répercussions du rôle du Ministère;
- ❑ élargir le champ d'application des ententes administratives et des ententes d'équivalence conclues aux termes de la LCPE pour y incorporer les gouvernements des Premières Nations;
- ❑ travailler de pair avec d'autres organismes fédéraux et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour établir une stratégie fédérale pour les sciences et la technologie dans le Nord.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Les mesures de gestion sont mises en oeuvre pour prévenir, réduire ou éliminer les risques posés par les substances toxiques qui ne respectent pas tous les critères de la voie 1 de la politique de gestion des substances toxiques, et par d'autres substances préoccupantes.

vigueur la nouvelle LCPE, Environnement Canada devra renforcer sa capacité d'incorporer les facteurs socio-économiques pour contrôler les substances toxiques et pour promouvoir la prévention de la pollution, le Ministère prévoit :

- ❑ Mettre au point, en collaboration avec d'autres ministères du gouvernement et d'autres intervenants, des méthodes axées sur le marché ainsi que d'autres outils de politiques pour prévenir et contenir la dégradation de l'environnement et encourager l'exploitation durable des ressources;
- ❑ Concevoir des directives, des programmes et d'autres mesures pour la mise en pratique de ces instruments et de ces méthodes.

Appliquer la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et accroître la capacité d'Environnement Canada de faire des analyses socio-économiques et d'employer des méthodes axées sur le marché : Afin de mettre en

Le Nord

- stratégies de gestion
- Conseil de l'Arctique
- stratégie de protection
- gouvernements autochtones et LCPE
- S&T dans le Nord

Approches axées sur le marché

- analyse socio-économique
- instruments économiques
- lignes directrices

*Mieux gérer les
interdépendances
et les
partenariats*

Partenariat avec le secteur privé : Environnement Canada établira des partenariats avec le secteur privé pour rendre plus flexible, la mise en place de divers outils visant à solutionner des problèmes environnementaux et afin de contribuer à rendre l'industrie canadienne plus compétitive. Le Ministère agira

conjointement avec le secteur privé pour rationaliser la réglementation et la rendre plus économique et plus efficace pour fournir à l'industrie canadienne un cadre plus propice pour innover et devenir plus compétitive. Des modes d'approche volontaire seront élaborés afin de rendre plus flexible la recherche de moyens économiques et efficaces d'atteindre des objectifs environnementaux et d'encourager l'industrie à se conformer à la réglementation environnementale. Pour raffermir le partenariat avec l'industrie, Environnement Canada :

Secteur privé

- réforme du processus de réglementation
- réglementation «éclairée»
- arrangements volontaires
- respect des lois

- mettre à jour le processus de réglementation afin de répondre aux défis présents et futurs;
- élaborer des stratégies de réglementations «éclairées», sur la base de données scientifiques et qui tiennent compte des répercussions économiques possibles et qui soient fermement appliquées sans être trop rigides;
- élargir et renforcer l'implication dans les arrangements volontaires tel que le programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET), une initiative multinationale impliquant de nombreux intervenants et dont le but est de promouvoir l'action volontaire des responsables de sources d'émission de substances toxiques.
- oeuvrer conjointement avec le secteur privé afin d'encourager le respect des lois et réglementations environnementales.

Un environnement sain

Dépenses prévues brutes par sous-fonction

Composantes de la sous-fonction (en millions de dollars)	Dépenses prévues* 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Le changement atmosphérique	49,6	45,2	44,0	44,1
Les substances toxiques	48,2	40,6	40,6	40,7
L'observation et application des lois	16,6	17,0	17,4	17,4
La biodiversité et la faune	43,9	42,3	37,5	37,6
La conservation des écosystèmes du Canada	90,7	82,8	69,7	69,8
Total / Un environnement sain	249,0	227,9	209,2	209,6

* Reflète les changements inclus dans la mise à jour en cours d'exercice

SOUS-FONCTION 2 : LA SÉCURITÉ CONTRE LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

UN ENVIRONNEMENT SAIN
LA SÉCURITÉ CONTRE LES
RISQUE ENVIRONNEMENTAUX
UNE SOCIÉTÉ PLUS VERTE

L'objectif et les buts

La sous-fonction *la sécurité contre les risques environnementaux* traite des risques d'origine naturelle et humaine qui peuvent menacer la vie, les biens et l'environnement des Canadiens. Ses activités ont trait à la prévention des situations d'urgence, lorsque c'est possible, à la préparation en cas d'urgence, aux avertissements de risques naturels qui pourraient mener à des urgences, à l'aide aux interventions lorsqu'il y a des urgences. Il s'agit aussi des prévisions météorologiques normales et de la prédiction des états futurs probables de l'environnement. Les buts d'Environnement Canada, dans cette sous-fonction, consistent à fournir aux Canadiens, en temps opportun, des prévisions météorologiques et environnementales exactes, ainsi que des avertissements et des prédictions, pour prévenir ou réduire la fréquence, la gravité et les conséquences environnementales des situations d'urgence qui frappent le Canada.

Sécurité contre les risques environnementaux

- prévisions météorologiques et environnementales
- prévention et préparation des mesures d'urgence

Le contexte des opérations et le réaménagement des programmes

Depuis 25 ans, le Ministère améliore continuellement ses préparations pour les cas d'urgence et l'efficacité de ses interventions. De nouvelles technologies de surveillance, des sciences atmosphériques plus poussées, l'amélioration des prédictions météorologiques numériques et un large éventail de nouvelles technologies des communications ont permis au Ministère d'améliorer régulièrement l'exactitude et l'opportunité de ses prévisions et de ses avertissements et de maintenir la qualité de ses services malgré d'importantes réductions dans les ressources des services météorologiques.

Comme les biens perdus par suite des risques météorologiques augmentent, il est de plus en plus évident que les conditions atmosphériques varient et que le Canada est plus vulnérable aux accidents environnementaux d'origine canadienne et internationale, Environnement Canada modifie sa façon de signaler les risques environnementaux d'origine naturelle et humaine et de s'y préparer. Le *Plan d'affaires* de l'an dernier indiquait que la stratégie d'Environnement Canada pour aborder la nature changeante des risques environnementaux consistait à élargir la marge de sécurité contre ces risques, et à rallonger la période de gestion des risques environnementaux par les Canadiens. Environnement Canada le fait de deux façons.

Toutes les catastrophes naturelles qui ont entraîné le plus de pertes financières au Canada au cours des récentes années ont été causées par des perturbations atmosphériques.

<input type="checkbox"/>	Inondations au Saguenay, 1996	Manque
<input type="checkbox"/>	Tempête de grêle à Calgary, 1991	360 millions \$
<input type="checkbox"/>	Inondations à Winnipeg, 1993	160 millions \$
<input type="checkbox"/>	Tornade à Edmonton, 1987	149 millions \$
<input type="checkbox"/>	Tempête de grêle à Calgary, 1996	140 millions \$
<input type="checkbox"/>	Tempête de grêle à Winnipeg, 1996	120 millions \$
<input type="checkbox"/>	Tempête de grêle en Saskatchewan, 1994	100 millions \$
<input type="checkbox"/>	Tornade à Barrie, 1985	85 millions \$

Source : Environnement Canada - 1996

Premièrement, le Ministère accroît ses connaissances spécialisées dans les prévisions météorologiques pour pouvoir le faire sur de plus longues périodes et selon un plus vaste éventail de paramètres environnementaux. Bien que les prévisions et les avertissements

Façons de faire des affaires

- améliorer la préparation, la réaction
- améliorer la précision, l'à-propos
- élargir les paramètres
- prévention, préparation

météorologiques à court terme, particulièrement dans le cas des graves intempéries, demeurent une priorité du Ministère, Environnement Canada comprend mieux les fondements scientifiques de l'environnement, ce qui lui permet de faire de meilleures prédictions par rapport à l'environnement. Le Ministère travaille de concert avec ses partenaires non seulement pour donner aux Canadiens le temps de se préparer aux graves intempéries, mais aussi pour mieux les sensibiliser à leurs effets possibles — ce qui veut dire que non seulement il les avertit des averses extrêmes, mais qu'il prédit aussi les effets possibles sur les réservoirs et les barrages, que non seulement il prédit la direction du vent, mais aussi qu'il indique le niveau des polluants atmosphériques portés par le vent. Environnement Canada améliore également son aptitude à modéliser les états futurs de l'environnement et à faire des scénarios qui permettront aux Canadiens de prendre avec confiance des mesures pour se protéger, pour protéger leurs biens et leur environnement.

Deuxièmement, Environnement Canada ne cherche plus tant à donner des conseils sur les interventions qu'à prévenir les rejets accidentels de substances dangereuses dans l'environnement, à établir des normes nationales ou à transférer à d'autres intervenants les compétences pour la préparation aux cas d'urgence. Cela ne diminue en rien la nécessité de se préparer aux urgences et de fournir des conseils sur les interventions dans les cas de déversements, mais il est préférable de prévenir, car c'est la meilleure façon de traiter des rejets accidentels et c'est la voie la plus efficace pour l'utilisation des ressources limitées du Ministère. Ce réaménagement est, en outre, approprié, car pour traiter efficacement des risques croissants, il faut la coopération et l'engagement de plusieurs intervenants et parce que le rôle de meneur pour les interventions d'urgence incombe, en grande partie, à d'autres instances ou à d'autres ministères fédéraux.

Les principales initiatives

Les réaménagements dans cette sous-fonction constituent un processus continu et la stratégie d'Environnement Canada demeure de cibler les occasions qui élargissent la marge de sécurité contre les risques attribuables à l'environnement. Cependant, les demandes se font de plus en plus pressantes sur les ressources du Ministère. Pour compenser les réductions financières et pour maintenir l'opportunité, l'exactitude et l'accessibilité des avertissements et des prévisions météorologiques du Ministère, ce dernier **examinera et déterminera de nouvelles façons d'offrir des services météorologiques**. Environnement Canada fournira des services de météorologie aéronautique à NAVCAN, des services de glaciologie à la Garde côtière canadienne et des services de météorologie militaire aux Forces canadiennes en vertu d'ententes de recouvrement des frais et il s'efforcera d'étendre cette pratique à d'autres secteurs.

Les plans et les priorités

Dans la sous-fonction *la sécurité contre les risques environnementaux*, le Ministère a décidé des priorités suivantes :

Maintenir le rythme dans le respect des principaux engagements

Il continuera de moderniser ses services météorologiques et le réseau de surveillance de l'environnement : La surveillance de l'état de l'environnement est essentielle à tout ce que fait Environnement Canada. Que ce soit pour déceler les dangers à court terme, comme les tornades ou les bourrasques de neige, ou pour déterminer les

Services météorologiques

- système d'alerte multi-canaux
- réseau de radars météorologiques
- réseau de détection de la foudre
- alléger le réseau des stations climatiques

changements à long terme de notre climat ou pour protéger la couche d’ozone, Environnement Canada se sert des renseignements provenant de son réseau pour informer et avertir les Canadiens des risques imminents et des risques naturels à long terme.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Prévisions et avertissements météorologiques rapides et précis.

- Dans le cadre de la planification de son rapport sur les plans et les priorités, Environnement Canada :
- inaugurer le Système d’alerte multicanaux pour les avertissements météorologiques, un service offert par Environnement Canada en collaboration avec les compagnies de câblodistribution et avec la bénédiction du CRTC. Plus tard au cours de la période, Environnement Canada tirera profit des nouveaux services offerts sur le marché, comme la radio numérique et les services de communications personnelles;
 - optimisera les réseaux de surveillance pour fournir la bonne quantité d’informations à un coût acceptable. Il investira environ 35 millions de dollars pour moderniser son réseau de radar météorologique et 10 millions de dollars pour son réseau de détection de la foudre de façon à repérer les orages. Ce faisant, Environnement Canada harmonisera le réseau avec les provinces et recouvrera ses coûts de la part de ceux qui tirent des avantages spéciaux de cette information. Le réseau des stations climatiques sera rationalisé pour épargner plus de un million de dollars en frais annuels de fonctionnement.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Prévention des rejets accidentels.

- gouvernements et d’autres secteurs de la société canadienne, Environnement Canada :
- sensibilisera les Canadiens aux problèmes possibles, établira des normes de sécurité et préconisera la prévention;
 - il transférera les compétences et les instruments à d’autres pour qu’ils puissent se préparer aux cas d’urgence et aussi aux phénomènes probables de l’environnement;
 - il établira et préconisera des normes internationales, des codes de pratiques dans l’éventualité de manquements;
 - il mettra au point de nouvelles technologies et fera l’essai de plans de secours pour se préparer aux urgences environnementales et y réagir.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Prise de décisions judicieuses compte tenu des changements dans les conditions météorologiques et le climat.

mondial : Les transports, les loisirs, la construction, l’agriculture, les pêches, l’utilisation de l’énergie et de l’eau, tous les secteurs peuvent, en fait, être plus compétitifs et, par conséquent, plus durables, lorsque les décideurs tiennent compte des prévisions météorologiques. Dans sa sphère de planification :

- Environnement Canada mettra au point des produits et des services ciblés pour permettre à ses clients du secteur économique de comprendre les questions environnementales et d’en tenir compte dans leurs décisions, d’adapter leurs

Dans le cadre de la planification de son rapport sur les plans et les priorités, Environnement Canada :

- inaugurer le Système d’alerte

multicanaux pour les avertissements météorologiques, un service offert par Environnement Canada en collaboration avec les compagnies de câblodistribution et avec la bénédiction du CRTC. Plus tard au cours de la période, Environnement Canada tirera profit des nouveaux services offerts sur le marché, comme la radio numérique et les services de communications personnelles;

- optimisera les réseaux de surveillance pour fournir la bonne quantité d’informations à un coût acceptable. Il investira environ 35 millions de dollars pour moderniser son réseau de radar météorologique et 10 millions de dollars pour son réseau de détection de la foudre de façon à repérer les orages. Ce faisant, Environnement Canada harmonisera le réseau avec les provinces et recouvrera ses coûts de la part de ceux qui tirent des avantages spéciaux de cette information. Le réseau des stations climatiques sera rationalisé pour épargner plus de un million de dollars en frais annuels de fonctionnement.

Améliorer le rôle de prévention de la pollution pour se préparer aux cas d’urgence et intervenir face aux urgences. Avec d’autres

Prévention des urgences

- promouvoir la prévention
- normes
- compétences, outils

Contribuer à la compétitivité des entreprises canadiennes sur le marché

Pour intensifier la contribution d’Environnement Canada au développement durable

Adaptation

- améliorer la situation concurrentielle
- mises en garde pour la santé

décisions économiques et sociales aux conditions changeantes de l'environnement, de trouver des créneaux économiques et de réduire les risques à prévoir en raison des conditions changeantes de l'environnement;

- ❑ Il travaillera de concert avec le secteur de l'assurance pour mieux comprendre les responsabilités, de façon à pouvoir faire des choix plus éclairés et prendre des décisions plus judicieuses à la lumière des futurs changements climatiques (p. ex., les responsabilités à établir dans les cas de violentes tempêtes, d'inondations, de crues).

Avertir les Canadiens des risques attribuables à l'environnement pour leur santé et leur sécurité : Les intempéries violentes et extrêmes (tempêtes de neige, tornades, vagues de chaleur, orages), le smog et les rayons ultraviolets menacent la santé et la sécurité des Canadiens. Les décisions personnelles des Canadiens influent directement sur la qualité de leur vie, réduisent la pression sur les structures sociales, dont le régime de soins de santé, et contribuent à leur durabilité à long terme. Environnement Canada présentera des prévisions de la qualité de l'air en association avec d'autres gouvernements. Un *indice de la qualité de l'air* renseignera les Canadiens sur la qualité prévue de l'air dans les jours qui suivent pour leur permettre, par leurs choix, de réduire au minimum les risques pour leur santé.

Prévisions

- capacité intégrée
- modélisation de l'évolution
- prévision des niveaux d'eau

Prédire une plus grande variété de paramètres environnementaux sur diverses échelles temporelles :

Comme notre climat change de façon naturelle et sous l'influence des

nouveaux niveaux plus élevés de produits chimiques dans l'atmosphère, nous, les Canadiens, serons exposés à de plus grands écarts de la variabilité du climat. Les prédictions et les scénarios des états futurs probables de l'environnement donnent aux citoyens, à l'industrie et aux gouvernements les instruments dont ils ont besoin pour planifier leurs activités, leurs infrastructures et leurs politiques d'une manière rentable et durable.

- ❑ Environnement Canada exploitera sa capacité actuelle de modélisation physique pour établir une capacité intégrée de prédiction environnementale en ayant recours à une optique pluridisciplinaire et en entreprenant des recherches scientifiques. Il se servira de ses prévisions à court et à long terme de l'environnement atmosphérique au-dessus du Canada comme fondement des prédictions environnementales pour comprendre davantage les processus des écosystèmes et leurs points névralgiques.
- ❑ Il s'appuiera sur son expertise et sur son infrastructure en matière d'avertissement et d'intervention de façon à accroître sa capacité de prédiction pour modéliser les états futurs de l'environnement, déterminer les secteurs à risque et transférer les compétences nécessaires aux Canadiens pour leur permettre de donner une dimension écologique à leurs décisions. Cette capacité de prédiction est fondée sur le réseau de surveillance d'Environnement Canada et il faudra, à cette fin, établir des partenariats étendus avec les provinces, les collectivités locales, les industries, les universités et d'autres pays.
- ❑ Il regroupera ses connaissances météorologiques et hydrologiques pour transmettre des prédictions sur le niveau des eaux dans les bassins afin de réduire au minimum les risques d'inondation tout en maximisant le potentiel économique des réservoirs d'eau.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Capacité scientifique d'évaluer les effets des décisions sociales et économiques sur les états futurs de l'environnement.

Mieux gérer les interdépendances et les partenariats

Clarifier les responsabilités relatives aux interventions d'urgence entre les ministères fédéraux et les provinces :

Environnement Canada dressera un cadre uniforme à l'échelle nationale pour offrir ses services dans les cas d'urgence de façon à préciser le rôle d'Environnement Canada au Ministère et avec les intervenants. Par l'intermédiaire du Comité fédéral des urgences environnementales,

présidé par Environnement Canada et la Garde côtière canadienne, tous les intervenants du gouvernement fédéral se rencontrent pour veiller à

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Conseils et aide spécialisée aux principaux agents d'intervention.

ce que l'environnement soit protégé s'il y a urgence. Le Ministère examinera la possibilité de conclure, par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) une initiative d'harmonisation, et une entente d'intervention pour les urgences environnementales avec les provinces.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Préparatifs pour contrer les rejets accidentels.

Examiner les activités internationales d'Environnement Canada relativement à la météorologie et aux urgences :

Environnement Canada a joué un rôle de chef de file dans certaines enceintes internationales, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation maritime internationale (OMI) et la Stratégie de protection de l'environnement pour les pays de l'Arctique. Environnement Canada étudiera ses activités pour veiller à ce qu'elles aient des liens avec les intérêts nationaux du Canada.

Avec le secteur privé, étudier les nouvelles dispositions de la LCPE relatives aux urgences :

Le nouveau texte de la LCPE prévoit des moyens réglementaires et non réglementaires pour traiter des aspects écologiques des urgences. L'une de ses caractéristiques consiste à établir la responsabilité civile de ceux qui causent des dommages à l'environnement par suite d'une situation d'urgence. Environnement Canada travaillera de pair avec le Conseil canadien des accidents industriels majeurs (CCAİM) pour établir des mécanismes multilatéraux à adhésion spontanée afin de réduire la fréquence et la gravité des accidents industriels.

La sécurité contre les risques environnementaux

Dépenses prévues brutes par sous-fonction

Composante de la sous-fonction (en millions de dollars)	Dépenses prévues* 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Les prédictions météorologiques et environnementales	163,2	159,4	154,6	154,5
La prévention des urgences et la préparation aux urgences	10,0	9,1	9,8	9,8
Total / La sécurité contre les risques environnementaux	173,2	168,5	164,4	164,3

* Représente les changements inclus dans la mise à jour en cours d'exercice

UN ENVIRONNEMENT SAIN
LA SÉCURITÉ CONTRE LES
RISQUES ENVIRONNEMENTAUX
UNE SOCIÉTÉ PLUS VERTE

Rôles en situations d'urgence

- cadre des services
- partenariats avec les provinces

Secteur privé

- dispositions sur la responsabilité de la LCPE
- coopération avec le MAINC

SOUS-ACTIVITÉ 3 : UNE SOCIÉTÉ PLUS VERTE

Objectif de la sous-fonction

Une société plus verte

- produits et services d'information
- se doter de technologies, d'emplois et de capacités
- partenariats pour le développement durable

Par le truchement de la sous-fonction *une société plus verte*, Environnement Canada essaie d'amener un changement d'attitude. Ses activités ont pour but d'aider les Canadiens à comprendre leurs responsabilités vis-à-vis de l'environnement et à les encourager à agir en fonction de leurs valeurs écologiques. Ses buts consistent à favoriser l'écocivisme en aidant les Canadiens à se servir des renseignements environnementaux pour prendre des décisions respectueuses de l'environnement, à transmettre aux Canadiens les instruments et les technologies qui leur permettront de prévenir la pollution, à aider les Canadiens à tenir compte des frais et des coûts environnementaux dans leurs décisions sociales et économiques, à favoriser et à protéger la sécurité environnementale et les intérêts économiques au pays en faisant figure de chef de file sur la scène internationale.

Le contexte des opérations et le réaménagement des programmes

Les améliorations mesurables dans l'environnement canadien depuis la création d'Environnement Canada il y a 25 ans sont attribuables, dans une assez large mesure, à la façon dont le Ministère a exercé sa fonction de gouvernance. Environnement Canada s'est employé avec détermination à aborder les questions qui relevaient de sa compétence et qui convenaient au contrôle fédéral. Étant donné l'ampleur des problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui, la durabilité environnementale est, à n'en pas douter, une responsabilité à partager. Les questions ont tout à la fois une portée locale, nationale et planétaire et elles sont inextricablement reliées aux questions économiques et sociales. La pollution se soucie peu des frontières politiques. La qualité de l'environnement du Canada est plutôt le fruit de nos valeurs que le fait de nos instances. Pour soutenir notre environnement et notre propre bien-être, il nous faut clarifier ces valeurs et agir en conséquence. Cette prise de conscience a poussé Environnement Canada à changer sa façon d'exercer sa fonction de gouvernance.

Les Canadiens ont besoin d'une information claire et pratique pour prendre des décisions éclairées quant à leur santé, à leur sécurité et à leur bien-être. À ce titre, Environnement Canada accorde plus d'attention à la production et à la communication de renseignements en matière d'environnement.

Façons de faire des affaires

- communications
- consultations
- leviers, outils
- partenariats technologiques
- programme international

Environnement Canada a aussi réaménagé l'élaboration de ses politiques. Plutôt que de les faire reposer uniquement sur ses propres connaissances scientifiques et sur la consultation d'experts techniques, le Ministère met davantage l'accent sur les consultations auprès des intervenants et sur l'obtention d'un consensus parmi eux, tout comme il tient compte des considérations sociales, économiques et environnementales. Il a aussi élargi son assortiment d'instruments et de leviers pour élaborer ses politiques.

Les technologies et le savoir-faire demeurent essentiels pour aborder les questions environnementales. Cependant, Environnement Canada réaménage ses activités non plus pour mettre au point des technologies propres à lutter contre la pollution, mais plutôt pour mettre au point des technologies avec ses partenaires dans le but de prévenir la

pollution et pour transférer ses nouvelles compétences et ses nouveaux produits aux industries canadiennes de l'environnement.

UN ENVIRONNEMENT SAIN
LA SÉCURITÉ CONTRE LES
RISQUES ENVIRONNEMENTAUX
UNE SOCIÉTÉ PLUS VERTE

La sécurité économique du Canada et la vulnérabilité de son environnement face aux conditions planétaires ont fait en sorte qu'Environnement Canada s'est vu confier un vaste programme international. Bien qu'Environnement Canada ait acquis une influence considérable et beaucoup de crédibilité dans ses activités internationales, les conditions changent tant sur la scène nationale que sur la scène internationale, ce qui veut dire qu'il ne faut pas tenir pour acquis l'influence du Canada et sa capacité d'exploiter de nouveaux créneaux. Environnement Canada s'emploie surtout à œuvrer dans les secteurs qui touchent les intérêts nationaux et à trouver une façon plus cohérente de piloter tous ses dossiers internationaux.

Les principales initiatives

Le *Plan d'affaires* de l'an dernier d'Environnement Canada indiquait que la stratégie du Ministère pour gérer les demandes en vertu de ses sous-fonctions serait de cibler ses efforts vers les guides d'opinions, les collectivités locales et, tout particulièrement, les jeunes, pour qu'ils puissent, à leur tour, inciter les autres Canadiens à agir en fonction de leurs valeurs environnementales. Cela demeure la stratégie du Ministère, mais Environnement Canada examine aussi d'autres avenues.

Favoriser l'innovation dans la recherche de solutions environnementales : Pour rétrécir l'écart entre la capacité de charge de la terre et le rythme auquel nous pouvons trouver des solutions, il nous faut innover de bien des façons différentes : par les technologies de l'environnement, par des processus en circuit fermé, etc., par des nouvelles façons de partager et de diffuser l'information et les stratégies, en comprenant mieux la situation et en changeant le mode de vie, en explorant de nouveaux rôles pour les gouvernements, comme catalyseurs et partenaires. Environnement Canada étudiera les occasions qui s'offrent à lui d'avoir recours à son effet de levier par ses politiques et ses programmes pour influencer et encourager ces différents types d'innovations et la synergie potentielle entre elles.

Favoriser l'innovation dans ces domaines

- technologies
- information
- compréhension
- gérance

Les plans et les priorités

Maintenir le rythme dans le respect des principaux engagements

En vertu de la sous-fonction *une société plus verte*, le Ministère a décidé de suivre les priorités suivantes.

Encourager la création d'emplois liés à la prévention de la pollution : Environnement Canada continuera à encourager les investissements du secteur privé et à pousser plus loin la

RÉSULTAT À ATTEINDRE : *Accorder plus d'importance à la prévention de la pollution au pays et sur la scène internationale. Transférer au public les technologies non polluantes, le savoir-faire et l'expertise en la matière.*

commercialisation d'un vaste éventail de technologies environnementales pour le marché national et les marchés internationaux par le programme Partenariats technologiques du

Création d'emplois et lutte contre la pollution

- partenariats industriels
- Programme de vérification de la technologie
- centre d'échanges
- commercialisation

Canada. Il aidera à situer les entreprises canadiennes pour tirer parti des créneaux commerciaux sur le marché national et les marchés internationaux de l'environnement, par l'intermédiaire de la stratégie canadienne des industries de l'environnement, et il continuera aussi à encourager la mise en valeur du potentiel par le programme d'évaluation environnementale. De façon particulière,

- ❑ Environnement Canada travaillera de concert avec l'industrie canadienne et d'autres pour prévenir la pollution tout en créant des emplois, et il les aidera à déterminer les avantages économiques de la prévention de la pollution;
- ❑ Il aidera l'industrie à aborder les questions relatives à la protection de l'environnement et de la santé humaine par une amélioration des sciences et de la technologie et il améliorera la capacité de résoudre les problèmes nationaux et de pénétrer sur les marchés étrangers;
- ❑ Le secteur privé, en 1997-1998, prendra la relève du programme de vérification technologique;
- ❑ Il créera un centre de documentation national sur la prévention de la pollution pour que les Canadiens aient accès à l'information et aux instruments nécessaires pour mieux prévenir la pollution;
- ❑ Il accélérera la commercialisation des technologies et des procédés canadiens en matière d'environnement en appuyant les centres canadiens pour l'avancement de la technologie environnementale qui offrent des services globaux de transfert des technologies aux petites et moyennes entreprises canadiennes de l'environnement.

La brigade verte

Certains pays en développement cherchent à améliorer leurs programmes environnementaux. Reconnaissant l'importance de trouver des solutions à leurs problèmes en matière d'environnement, un bon nombre se tournent vers le Canada pour acquérir les compétences et les connaissances nécessaires.

Au Canada, certaines entreprises et le secteur industriel de l'environnement ont mis au point un vaste éventail de produits, de services et de compétences pour ces clients internationaux. De plus, le gouvernement canadien possède une expérience considérable en ce qui a trait à l'élaboration et à la gestion des programmes touchant les politiques, la réglementation et les questions techniques concernant l'environnement. Toutefois, il faudra une action concertée et stratégique visant à créer des débouchés pour le Canada si l'on veut profiter pleinement du potentiel que cela représente sur le plan d'affaires

Environnement Canada a lancé la brigade verte qui mettra les compétences du Ministère à la disposition de l'industrie canadienne de l'environnement, des organismes internationaux et des gouvernements à l'étranger.

Un des nouveaux 'partenaires', la République de Trinité et Tobago, partagera les connaissances d'Environnement Canada en gestion de l'environnement. Ce pays a besoin d'aide pour combattre différents problèmes environnementaux touchant notamment la pollution de l'air et de l'eau ainsi que la gestion des déchets.

La République de Trinité et Tobago compte également sur les experts canadiens du secteur universitaire, du secteur privé et d'autres niveaux de gouvernement.

Pour intensifier la contribution d'Environnement Canada au développement durable

Pousser les jeunes à l'action :

Environnement

Canada appliquera

une méthode à plusieurs voies pour que les jeunes Canadiens se fassent les porte-parole du développement durable et pour qu'ils agissent en faveur de l'environnement, qu'ils contribuent à

l'élaboration des politiques et qu'ils participent au secteur de l'environnement en plein essor sur la scène internationale.

- ❑ Par le biais de son programme Action 21, Environnement Canada stimulera la réalisation par et pour des jeunes, de projets communautaires;
- ❑ Environnement Canada examinera les débouchés qui pourraient aider les jeunes à passer au marché du travail dans le cadre de l'industrie environnementale florissante.
- ❑ Environnement Canada encouragera la participation des jeunes aux réunions nationales et internationales d'importance.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Mise au point de produits et de services qui aident les Canadiens à prendre des décisions responsables en matière d'environnement.

Établir les indicateurs du

développement durable : Le fait qu'il n'y ait pas de bons indicateurs du développement durable, qui soient partagés par un grand nombre de

gens, mine les efforts entrepris dans le but de faire participer le public, de définir de nouvelles mesures d'orientation et d'évaluer les progrès réalisés.

- ❑ Environnement Canada travaillera de pair avec d'autres ministères et gouvernements pour établir les indicateurs du développement durable et pour incorporer les valeurs du capital naturel dans les indicateurs de la durabilité.
- ❑ Il fournira des instruments, tel l'inventaire de référence de l'évaluation de l'environnement, pour contribuer à déterminer la valeur des biens non commercialisés en s'appuyant sur les analyses de rentabilité et d'autres genres d'analyses.

Accentuer ses démarches pour l'éducation et la communication en faveur de

l'environnement : Fort de ses démarches très fructueuses pour intéresser les Canadiens aux principales questions environnementales par ses initiatives relatives aux écosystèmes et par Action 21, Environnement Canada s'emploiera à sensibiliser le public et à mieux lui faire comprendre certaines questions, comme le changement climatique. Il fera la synthèse de l'information scientifique, la popularisera, la communiquera et transmettra les produits et les services de l'information qui aideront les Canadiens à comprendre l'environnement et à en tenir compte dans leurs décisions. Et il se servira de ses connaissances spécialisées pour offrir un mélange de produits et de services pour le bien public et, selon la méthode de recouvrement des frais, pour les clients ayant des besoins particuliers.

- ❑ Il veillera à ce que les produits du Ministère tiennent compte de la capacité du client à recevoir et à utiliser l'information, de même que la capacité d'Environnement Canada de donner des services de qualité en temps opportun.
- ❑ Il publiera, en association avec des universités, d'autres ministères du gouvernement

UN ENVIRONNEMENT SAIN
LA SÉCURITÉ CONTRE LES
RISQUES ENVIRONNEMENTAUX
UNE SOCIÉTÉ PLUS VERTE

Pousser les jeunes à l'action

- Action 21
- Participation aux réunions importantes
- Débouchés dans l'industrie

Indicateurs

- indicateurs du développement durable inclus les valeurs du capital naturel
- inventaire de référence de l'évaluation de l'environnement

Formation environnementale

- faire la synthèse et communiquer les connaissances scientifiques
- axée sur le client
- évaluations EDE
- Voie verte, Réseau scolaire

Écologisation du gouvernement

- système de gestion environnementale
- meilleures pratiques

Programme de politique commune

- avec les autres ministères du gouvernement
- positions communes
- développement durable

et d'autres instances, une nouvelle série d'évaluations sur l'état de l'environnement, qui soient mieux orientées, plus opportunes, plus rentables et qui augmentent les recettes par le recouvrement des frais de façon à répondre à la demande de produits et de services d'information, en fournissant des renseignements écologiques aux clients ayant des besoins particuliers.

- Il aura recours aux technologies de communications pour faciliter la diffusion de renseignements d'ordre environnemental; il étendra, par exemple, la gamme des produits inscrits sur la Voie verte et se servira davantage du Réseau scolaire.

Prêcher d'exemple pour écologiser les opérations du gouvernement :

Environnement Canada joue un rôle de porte-parole à cet égard et fait figure de chef de file par son exemple pour réaliser le développement durable, en particulier par l'écologisation des

opérations du gouvernement. Environnement Canada est déterminé à adopter une stratégie de prévention de la pollution pour écologiser ses propres opérations et en faire le fondement des décisions que les ministères fédéraux prennent en matière d'environnement.

- Environnement Canada continuera à appliquer un système de gestion de l'environnement. Il s'efforce, entre autres, d'observer les échéances pour retrancher des décharges les déchets de bureau (80 %), ce qui réduit la consommation d'énergie et d'eau, et pour convertir les véhicules aux carburants de remplacement (75 %).
- il préconisera l'écologisation des opérations dans tous les gouvernements en incitant tous les services fédéraux à adopter les meilleures pratiques, à dresser des cadres collectifs pour les questions communes et à partager les renseignements, par l'intermédiaire du Partenariat en matière de responsabilisation environnementale et du Comité fédéral des systèmes de gestion de l'environnement.

Mieux gérer les interdépendances et les partenariats

Établir des programmes de politique commune avec les autres ministères du gouvernement.

Grâce au succès manifeste et à l'efficacité du *Protocole d'entente sur les sciences et la technologie pour le développement durable* signé par quatre ministères fédéraux (Environnement, Pêches et Océans, Agriculture et Ressources naturelles), pour aborder les questions horizontales, comme le changement climatique, les métaux lourds, les rayons UVb et d'autres questions. Dans les années à venir, les quatre ministères collaboreront dans des coentreprises pour favoriser et améliorer le partage et l'établissement des pratiques de gestion, la coordination des ressources humaines et les activités de communication, ainsi que les recherches sur les nouvelles questions, comme les agresseurs du système endocrinien et les répercussions du changement climatique. Nous encouragerons d'autres partenaires à participer, de temps en temps, à de nouvelles initiatives, lorsqu'il est possible et pertinent de le faire.

Environnement Canada établira de plus des programmes de politique commune, il partagera les données scientifiques, il intégrera l'élaboration de ses politiques et il offrira des services d'une manière de plus en plus horizontale, avec les autres

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Par le rôle de chef de file qu'il joue et par les mesures visibles qu'il prend, le gouvernement fédéral intègre les principes du développement durable dans ses politiques et ses opérations.

ministères du gouvernement, comme les Ressources naturelles, les Affaires indiennes et le Nord canadien, la Santé, l'Agriculture et l'Agroalimentaire, le Développement des ressources humaines, l'Industrie. Il travaillera de concert avec d'autres ministères du gouvernement pour établir la position que le gouvernement fédéral doit prendre au cours des négociations avec les provinces, les territoires et d'autres pays au sujet des questions ayant trait à l'environnement et il veillera à ce que les politiques et les opérations du gouvernement tiennent compte du principe du développement durable.

UN ENVIRONNEMENT SAIN
LA SÉCURITÉ CONTRE LES
RISQUES ENVIRONNEMENTAUX
UNE SOCIÉTÉ PLUS VERTE

RÉSULTAT À ATTEINDRE : Des partenariats sont établis pour promouvoir, élaborer et rationaliser les politiques et les pratiques en matière d'environnement.

Bâtir sur l'accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale pour renforcer les partenariats d'Environnement Canada avec les provinces : Comme il y a

13 instances différentes et que chacune possède ses propres règlements et ses propres pratiques en matière d'environnement, il est difficile de traiter des problèmes environnementaux (le niveau de l'ozone troposphérique, le changement climatique) et d'établir des normes environnementales différentes d'un gouvernement à l'autre. Par l'initiative d'harmonisation, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux travaillent en association afin d'obtenir les plus hautes normes possible pour la qualité de l'environnement au pays. Puis, collectivement, ils déterminent les problèmes environnementaux et coordonnent les efforts pour les résoudre. Les rôles se fonderont sur ce qui est bon pour l'environnement et les ressources seront optimisées en évitant les chevauchements et les doubles emplois. Environnement Canada cherchera à maintenir le rythme créé par cet accord, de façon à renforcer ses partenariats avec les provinces. Sur la foi de l'Accord pancanadien sur l'harmonisation, le Ministère conclura des ententes auxiliaires :

- sur l'établissement de normes, d'objectifs et de lignes directrices pour l'ensemble du Canada dans certains domaines, comme la qualité de l'air, de l'eau et du sol:
- sur les inspections faites par le ministère de l'Environnement.

Resserrer les relations avec les Premières Nations : Environnement Canada est conscient du rôle important et tout à fait particulier des peuples autochtones dans la gestion de l'environnement et il nouera des alliances en fonction de leurs besoins pour établir les normes de qualité de l'environnement. Environnement Canada favorise l'intégration des considérations d'ordre environnemental dans les accords de revendications territoriales et dans les ententes d'autonomie gouvernementale des Autochtones.

RÉSULTAT À ATTEINDRE : La voix forte que le Canada fait entendre sur la scène internationale lui permet de faire valoir et de protéger les intérêts nationaux sur le triple plan de l'environnement, de la sécurité et de l'économie tout en encourageant le règlement des problèmes mondiaux relatifs aux biens communs et au commerce.

Sur la scène internationale, concentrer les efforts sur les secteurs qui touchent les intérêts nationaux : Environnement Canada fera porter son programme international de façon à mieux se placer pour influencer sur les nouvelles occasions, pour les exploiter et pour

faire progresser les intérêts canadiens dans différentes enceintes et avec différents partenaires internationaux.

Partenariat fédéral / provincial

- bâtir sur l'accord
- ententes auxiliaires

Programme international

- coopération nord-américaine
- environnement et commerce
- partenariats scientifiques

- ❑ Il fera valoir les intérêts du Canada pour la libéralisation du commerce hémisphérique respectueux de l'environnement, par des initiatives de collaboration qui l'aideront à renforcer les institutions nationales de l'environnement en Amérique latine;
- ❑ Il encouragera la Commission de coopération environnementale comme forum tout désigné pour résoudre les problèmes régionaux de l'Amérique du Nord en matière d'environnement et l'Accord de libre-échange nord-américain, ainsi que l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, de façon à regrouper dans un tout les intérêts du commerce et de l'environnement, comme modèle d'une plus large application;
- ❑ Il favorisera et protégera la sécurité environnementale et les intérêts économiques du Canada en insérant dans les ententes commerciales internationales sur la coopération économique des dispositions relatives à la protection de l'environnement et à la répartition des responsabilités;
- ❑ Il renforcera les partenariats qui portent sur les échanges scientifiques et commerciaux, sur la coopération en matière de gestion de l'environnement et sur l'aide au développement (p. ex. avec le Chili, Taipei et la Corée);
- ❑ Il rehaussera son rôle comme source d'information sur la façon de réaliser le développement durable, il fournira aux Canadiens des solutions et il facilitera la diffusion de solutions pratiques partout dans le monde.

Décontamination des étangs bitumineux de Sydney : une approche communautaire

Un projet communautaire unique est en cours de réalisation pour nettoyer le site contaminé le plus important du Canada, les étangs bitumineux qui se trouvent en plein dans la ville résidentielle de Sydney, en Nouvelle-Écosse. On a eu recours à une approche d'écosystème pour amener la collectivité et les divers niveaux de gouvernement à chercher de façons de protéger la santé du public, d'améliorer l'état de l'environnement et d'accroître le bien-être économique des résidents de Sydney et de la région environnante de Muggah Creek.

Les étangs bitumineux, qui sont en réalité un estuaire à marée, renferment des déchets provenant des fours à coke de l'usine de Sydney Steel qui a été exploitée pendant près d'un siècle. Les sédiments des étangs bitumineux, qui occupent à peu près la superficie d'un terrain de football, sur une profondeur correspondant à la hauteur d'un immeuble de 60 étages, renferment des métaux lourds, des biphényles polychlorés (BPC) et d'autres produits chimiques persistants. Les fours à coke et un site d'enfouissement municipal qui se trouvent à proximité pourraient également contribuer accroître la contamination.

Les tentatives antérieures de décontamination n'ont pas réussi parce que les citoyens concernés n'ont pas adhéré au projet. En août, les ministres fédéraux de l'Environnement et de la Santé, et les trois ministres de la Nouvelle-Écosse responsables de la santé, des travaux publics et du renouveau économique, ont rencontré les dirigeants de la collectivité pour discuter avec eux des diverses solutions possibles. Avec cette approche communautaire, les gouvernements et la collectivité travailleront ensemble à trouver une solution qui tiendra compte des préoccupations en matière de santé et d'environnement. Un Groupe d'action conjoint a été mis sur pied. EC et ses partenaires fournissent leurs compétences et leurs ressources pour venir à bout de ce problème qui traîne depuis longtemps.

Une société plus verte

Dépenses prévues brutes par sous-fonction

Composante de la sous-fonction (en millions de dollars)	Dépenses prévues* 1996-97	Dépenses prévues 1997-98	Dépenses prévues 1998-99	Dépenses prévues 1999-00
Les produits et services d'information	55,1	43,6	43,8	44,1
Les technologies, les emplois et la mise en valeur du potentiel	65,7	50,6	50,0	50,2
Les partenariats propices au développement durable	25,6	22,6	24,4	24,2
Total / Une société plus verte	146,4	116,8	118,2	118,5

* Reflète les changements inclus dans la mise à jour en cours d'exercice



Les défis de la gestion

L'introduction du *Rapport sur les plans et priorités* expose les milieux complexes dans lesquels les gouvernements fonctionnent aujourd'hui. Mû par la mondialisation, les nouvelles technologies, les pressions financières, la nature changeante de la société et de ses attentes, le rôle du gouvernement évolue sans cesse. Le gouvernement fédéral réagit à cette situation en continuant à se redéfinir et à se restructurer pour devenir plus efficace et mieux répondre aux besoins des Canadiens. Pour Environnement Canada, cela veut dire qu'il doit être souple dans son rôle de chef de file et qu'il doit perfectionner les compétences et les instruments qui lui permettront de réaliser son mandat d'une façon créatrice et économique. Les défis de la gestion consistent à repenser Environnement Canada.

Environnement Canada adopte cinq stratégies pour relever ces défis :

- investir dans les ressources humaines du Ministère;
- établir un cadre de gestion des sciences et de la technologie;
- déterminer d'autres mécanismes possibles pour la prestation des services de façon à mieux rendre les services d'Environnement Canada et à atteindre les objectifs du Ministère;
- perfectionner la capacité d'Environnement Canada de mesurer les progrès réalisés en vue de ses objectifs à long terme et de ceux du gouvernement tout entier, et dresser un cadre à cette fin;
- moderniser et appliquer de façon stratégique les technologies de l'information.

Les ressources humaines

Les compétences et les capacités nécessaires pour bien fonctionner aujourd'hui dans la fonction publique fédérale sont considérablement différentes de celles d'il y a une dizaine d'années. Certaines qualités, comme la faculté de s'adapter, l'orientation vers le client, la volonté de prendre des risques, la facilité des communications, le rôle de chef de file et le travail en équipe sont essentiels chez les employés qu'Environnement Canada recrute et retient. Au fur et à mesure qu'Environnement Canada évolue comme organisation de formation continue, les Ressources humaines aideront la direction à recruter ou à rajeunir l'effectif et à motiver et à stimuler les employés pour se préparer en vue du prochain millénaire.

La clé de l'aptitude d'Environnement Canada à fonctionner à l'avenir, c'est «La Relève», un grand assortiment d'initiatives aux niveaux de l'individu, du Ministère et de l'entreprise et qui a pour but d'investir dans les gens et de les motiver à contribuer à édifier une fonction publique moderne et dynamique. Outre qu'il contribuera à cette

Ordre du jour de gestion

- ressources humaines
- S&T
- nouveaux modes de prestation de service
- gestion en fonction des résultats
- technologies de l'information

initiative de l'ensemble du gouvernement, il lancera également des projets particuliers pour veiller à déterminer les compétences diverses de ses employés et à les maintenir. Pour que le renouvellement soit efficace, il doit englober tous les services du Ministère, des régions à l'administration centrale, des services aux programmes, des scientifiques aux administrateurs, des techniciens au personnel de soutien. En outre, Environnement Canada participera à l'initiative pangouvernementale et cherchera d'autres moyens de contribuer davantage à «La Relève».

Ressources humaines

- cadre de gestion
- main-d'œuvre compétente
- personnel scientifique

Le *Plan d'affaires* des Ressources humaines pour 1996-1997 précise un certain nombre d'initiatives de renouvellement — qui sont, à l'heure actuelle, à différents stades de parachèvement — pour édifier un effectif qui sera divers, pertinent, apte et motivé. Le Plan d'affaires a pour contexte «La Relève», l'examen des sciences et de la technologie, le Système de classification universelle, le retour aux négociations collectives et l'examen des possibilités de trouver des solutions de rechange pour la prestation des services à Environnement Canada. Le Ministère s'emploiera en priorité :

- ❑ à établir un cadre futur de gestion avec la diversité des expériences et des compétences nécessaires pour apprendre, pour enseigner et pour amener les autres à travailler à l'horizontale dans un esprit novateur;
- ❑ à édifier un effectif de travailleurs bien instruits et capables de travailler avec d'autres et d'obtenir un consensus, ouvert aux différentes possibilités d'offrir les services par d'autres moyens de prestation, chaque fois qu'on peut ainsi en améliorer l'efficacité et l'efficience;
- ❑ à faire bien comprendre la capacité nécessaire pour réagir devant les états futurs probables de l'environnement et intervenir de façon dynamique en établissant le profil des compétences scientifiques nécessaires et en recrutant activement de nouveaux scientifiques.

Ces initiatives seront entreprises par l'établissement de partenariats entre la direction et le personnel — sur la scène nationale et dans chaque région et service. Les initiatives panministérielles des ressources humaines seront complétées par d'autres qui sont particulières à certaines régions ou à certains services donnés.

Le cadre de gestion des sciences et de la technologie d'Environnement Canada

Science et technologie

- leadership d'EC
- comités de gestion
- cadre de gestion

Les sciences et la technologie représentent une ressource vitale pour remplir le mandat d'Environnement Canada. C'est le fondement des politiques, des programmes et des règlements relatifs à l'environnement et c'est ce qui sert de base pour établir les priorités en matière d'environnement. Plus de 80 % des dépenses du Ministère sont affectées à des activités scientifiques et technologiques et plus des deux tiers de ses employés sont classifiés dans les groupes professionnels des sciences et de la technologie. Les questions gestionnelles des sciences et de la technologie sont horizontales et recourent le Ministère tout entier; elles s'appliquent même à l'ensemble du gouvernement fédéral.

Environnement Canada fait preuve de chef de file en façonnant les sciences et la technologie environnementales du Canada :

- ❑ en maintenant et en renforçant son propre noyau de scientifiques et en les employant de façon efficace;

-
- en continuant à adapter ses fondements scientifiques — et celui des autres sources canadiennes — au but du développement durable;
 - en transférant et, s'il y a lieu, en commercialisant les technologies de l'environnement;
 - en maintenant et, dans certains cas, en intensifiant la participation du Canada aux programmes scientifiques internationaux qui se rattachent aux objectifs du développement durable;
 - en veillant à ce que les politiques soient élaborées en s'appuyant sur de bonnes données scientifiques et technologiques.

Environnement Canada dispose d'un système de comités pour aborder les questions relatives à la gestion des sciences et de la technologie. C'est le Comité de direction des sciences et de la technologie des sous-ministres adjoints qui en est responsable et qui veille à ce qu'on adopte une optique cohérente pour la gestion des sciences et de la technologie au Ministère. Ce comité est appuyé par d'autres comités de hauts gestionnaires des sciences et de la technologie. Pour donner suite à la stratégie fédérale relative aux sciences et à la technologie, le Ministère a aussi établi un conseil consultatif en recherche-développement pour prodiguer des conseils stratégiques aux sous-ministres sur les travaux de recherche entreprise au Ministère.

Environnement Canada dressera un cadre pour la gestion des sciences et de la technologie de façon à aider le Ministère à améliorer, à coordonner et à intégrer les cadres d'orientation qui portent sur les questions de gestion des sciences et de la technologie. Le but de ce cadre sera de maximiser le rendement des investissements dans les sciences et la technologie et de veiller à ce que ces investissements se conforment aux priorités du gouvernement.

La qualité et la pertinence du secteur des sciences et de la technologie d'Environnement Canada sont assujetties à plusieurs groupes de politiques et de pratiques :

- les politiques fédérale et nationale en matière de sciences et de technologie;
- la gestion de l'effectif fédéral affecté aux sciences et à la technologie;
- l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la pertinence (particulièrement pour l'élaboration des politiques) des sciences et de la technologie d'Environnement Canada;
- les partenariats;
- la communication des sciences et de la technologie.

En vertu de ce cadre de gestion des sciences et de la technologie, Environnement Canada doit fixer des buts ministériels pour chaque groupe de politiques. Grâce à ce cadre, le Ministère veillera à ce que ces politiques se soutiennent les unes les autres et qu'elles soient propices à édifier pour le Ministère une capacité environnementale en matière de sciences et de technologie et, par là, il contribuera à remplir sa mission environnementale. Il aidera les gestionnaires des sciences et de la technologie à établir des priorités pour leurs activités de gestion. Ces activités comprendront probablement l'étendue des champs d'application du protocole d'entente des quatre ministères chargés des ressources naturelles, la collaboration avec d'autres ministères fédéraux et avec les provinces au sujet du fondement scientifique du développement durable, l'établissement d'un conseil consultatif en recherche-développement au Ministère, et le recours à un partenariat d'Environnement Canada avec les universités et la suite à donner aux

recommandations du *Cadre des ressources humaine des sciences et de la technologie du Conseil du Trésor*.

Les nouveaux modes de prestation des services

Nouveaux modes de prestation de service

- services météorologiques
- évaluation des substances nouvelles
- élimination des déchets
- services de laboratoire

Le gouvernement fédéral s'est engagé à offrir aux Canadiens des services de la façon la plus économique et la plus appropriée possible. Environnement Canada a une bonne feuille de route sur les nouveaux modes de prestation des services. Son effort de commercialisation et sa production de recettes sont des éléments de l'optique d'Environnement Canada à cet égard. On peut mentionner, parmi les réussites du passé :

- le partage sur place des services en commun avec d'autres ministères fédéraux ;
- l'entente relative au Centre de Technologie des eaux usées qui appartient au gouvernement et qui est exploité par un entrepreneur privé;
- la sous-traitance de la gestion et de la prestation de *Ecologo TM* avec les Services environnementaux Terrachoice;
- l'investissement dans l'automatisation des prévisions et des avertissements météorologiques;
- la consolidation de la production et de la prestation de services météorologiques dans un réseau de 17 bureaux de services météorologiques à travers la Canada;

Environnement Canada continuera à explorer et à déterminer de nouveaux mécanismes de prestation de services dans le but d'atteindre les objectifs du Ministère. Il s'emploiera en priorité :

- à mieux sensibiliser les clients aux produits de l'environnement atmosphérique et à élargir la clientèle pour la diffusion de ces produits;
- à rechercher les occasions d'accroître la gamme d'options ayant trait aux services par l'intermédiaire de l'initiative d'harmonisation dirigée par le CCME, et par la vente de technologies et l'octroi de licences technologiques;
- à étudier les options relatives aux nouveaux modes de prestation des services pour offrir les services météorologiques d'Environnement Canada;
- à rechercher les occasions de recouvrement des frais dans l'évaluation des nouvelles substances et l'évacuation des déchets dans les eaux maritimes et l'importation et l'exportation de déchets dangereux;
- à examiner les options pour améliorer l'efficacité de la transmission des données de laboratoire et des sciences analytiques au moyen de nouveaux mécanismes de prestation des services.

Amélioration de la mesure des résultats et de l'établissement des rapports

Gestion en fonction des résultats

- cadre de résultats
- mesures de rendement
- projet à l'échelle du gouvernement

Environnement Canada a toujours fait preuve d'un bon rendement lorsqu'il s'agit de diffuser les résultats relatifs à l'environnement. L'excellence scientifique du Ministère lui a permis de définir les problèmes, d'en analyser les causes, de déterminer les meilleures solutions et elle a constitué une base solide pour les politiques, les règlements et les programmes afin de prévoir, de contrôler et d'éliminer les problèmes. Les résultats des efforts du Ministère sont bien documentés dans le *Rapport de rendement* d'Environnement Canada, publié à l'automne 1996. Cela dit, Environnement Canada doit améliorer la qualité de la mesure de ses résultats et de l'établissement de ses rapports de façon à mieux rendre compte de ses activités et ainsi à mieux renseigner les

citoyens sur les différences entre les divers programmes et services que le gouvernement offre aux Canadiens.

Pour améliorer la mesure de son rendement, Environnement Canada s'emploiera en priorité :

- ❑ à raffiner le cadre de la mesure du rendement pour qu'il tienne compte avec plus d'exactitude des progrès qu'il aura réalisés et à obtenir des données mieux ciblées pour que le Ministère mesure mieux sa contribution au développement durable;
- ❑ à contribuer de son expérience et de son expertise à l'initiative pangouvernementale, dirigée par le Conseil du Trésor, qui consiste à améliorer la mesure des résultats, les sphères de responsabilisation et les rapports présentés au Parlement.

La technologie de l'information

C'est d'abord et avant tout par la technologie de l'information que le Ministère transmet à ses clients l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions équilibrées; cela fait aussi partie de la façon dont le ministère peut travailler de façon efficace et efficiente. Pendant la période de planification 1996-1997, une nouvelle infrastructure de technologie de l'information a été mise en place pour améliorer l'échange de renseignements et l'accès de l'information dans tout le ministère et pour améliorer la comptabilité des coûts et l'établissement des rapports à l'appui des gestionnaires. Parmi les autres réalisations, mentionnons la composante technologique de la Voie verte. Au cours de la période de planification, le Ministère continuera à raffiner et à améliorer cette infrastructure. Il s'emploiera en priorité :

- ❑ à étendre la portée de son influence en améliorant davantage sa technologie de l'information, en adaptant son information et son mode de transmission aux besoins des clients;
- ❑ à mettre au point et à répartir les applications au moyen d'une infrastructure modernisée pour que les décideurs aient davantage accès à des renseignements qui leur sont essentiels;
- ❑ à préconiser une sage gestion et une utilisation stratégique des ressources de la technologie de l'information.

Technologie de l'information

- axée sur le client
- moderniser l'infrastructure
- gestion, utilisation de ressources stratégiques

Administration

Dépenses prévues brutes par sous-fonction

Composante de la sous-fonction (en millions de dollars)	Dépenses prévues* 1996-97	Dépenses prévues 1997-98	Dépenses prévues 1998-99	Dépenses prévues 1999-00
Administration	70,1	62,2	60,4	60,7

* Représente les changements inclus dans la mise à jour en cours d'exercice



1. Autorisations de dépenser du Ministère	
1.1 Autorisations pour 1997-98 - Partie II du Budget des dépenses	iii
2. Organisation	
2.1 Besoins en ressource bruts par région/service et par sous-fonction pour 1997-98	iv
3. Projets d'immobilisation	
3.1 Dépenses en capital par sous-fonction	vi
3.2 Liste des grands projets d'immobilisation par sous-fonction	vii
4. Renseignements financiers additionnels	
4.1 Dépenses ministérielles brutes et nettes par sous-fonction	viii
4.1.1 Détails des recettes par sous-fonction	ix
4.2 Paiements de transferts par sous-fonction	x
4.3 Présentation par article courant	xi
5. Lois appliquées en tout ou en partie par le portefeuille et Inventaire des rapports annuels d'Environnement Canada	xii
6. Engagements du Ministère	xiii
7. Sources d'information	xv
8. Personnes-ressources à contacter pour obtenir plus d'informations	xvi
9. Index	xviii

Annexe 1 — Autorisations de dépenser du Ministère

1.1 Autorisations pour 1997-98 - Partie II du Budget des dépenses Besoins financiers par autorisation

Crédit ¹	(en millions de dollars)	Budget des dépenses 1997-1998	Budget des dépenses 1996-1997
Programme Environnement			
1	Dépenses de fonctionnement	407 212	439 594
5	Dépenses en capital	26 175	29 741
10	Subventions et contributions	33 688	40 085
(S)	Ministre de l'Environnement — Traitement et allocation pour automobile	49	49
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	40 387	36 887
Total du Programme		507 511	546 356

Explication de la différence :

La diminution nette de 38,9 millions de dollars du budget des dépenses de 1997-1998 par rapport à celui de 1996-1997 est due principalement à ce qui suit :

Augmentations :

- 5,8 millions de dollars reliés à l'augmentation de 14,5% à 17,0% dans les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés;
- 2,8 millions de dollars pour les paiements aux municipalités en remplacement de l'impôt. Les fonds pour ces paiements proviennent d'un transfert au ministère de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada; et
- 2,8 millions de dollars pour le paiement de la subvention à la Fondation Habitat faunique Canada pour la mise en oeuvre de ses initiatives sur la conservation des habitats à travers le Canada. Le financement provient des recettes générées par la vente de timbres sur la conservation des habitats fauniques.

Diminutions :

- 40,6 millions de dollars reliés aux épargnes identifiées lors de la Revue des programmes;
- 5,4 millions de dollars reliés au transfert de fonds du ministère à Ressources naturelles Canada pour le programme de recherche et développement sur l'énergie; et
- 4,3 millions de dollars reliés aux épargnes identifiées lors des exercices de réductions budgétaires précédents la Revue des programmes ainsi que la réduction des besoins dans divers programmes tels le Plan d'action St-Laurent et le Programme de choix environnemental.

¹Le libellé des crédits est défini dans la Partie II du Budget des dépenses.

Annexe 2 — Organisation

2.1 Besoins en ressources bruts par région/service et par sous-fonction pour 1997-1998

	DIR GÉN RÉG Pacifique et Yukon	DIR GÉN RÉG Prairies et Nord	DIR GÉN RÉG Ontario	DIR GÉN RÉG Québec	DIR GÉN RÉG Atlantique	DIR GÉN RÉG Direction générale des ressources humaines
Un environnement sain	28,3	17,0	23,4	21,8	10,7	
La sécurité contre les risques de l'environnement	15,2	29,6	15,5	14,2	11,8	
Une société plus verte	7,7	13,7	8,6	7,1	6,7	
Administration	2,5	5,9	7,7	3,9	4,6	6,8
Total — en millions de \$	53,7	66,2	55,2	47,0	33,8	6,8

SMA Politiques et communications	Directions générales	SMA Services ministériels	SMA Service de l'environnement atmosphérique	SMA Service de la protection de l'environnement	SMA Service de la conservation de l'environnement	Total en millions de \$
			28,3	37,5	60,9	227,9
			77,9	3,6	0,7	168,5
13,2	0,1	0,4	18,4	36,9	4,0	116,8
0,3	6,7	21,5	0,6	1,2	0,5	62,2
13,5	6,8	21,9	125,2	79,2	66,1	575,4

Annexe 3 - Projets d'immobilisation

3.1 Dépenses en capital par sous-fonction

(en millions de dollars)	1996-1997*	1996-1997	1996-1997	1996-1997
Sous-fonctions	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
Un environnement sain	8,3	6,2	5,6	5,6
La sécurité contre les risques environnementaux	10,3	12,0	12,0	12,0
Une société plus verte	8,4	6,7	6,7	6,7
Administration	1,9	1,3	1,3	1,3
Total	29,4	26,2	25,6	25,6

* Reflète les changements inclus dans la mise à jour en cours d'exercice

Annexe 3 - Projets d'immobilisation

3.2 Liste des grands projets d'immobilisations par sous-fonction

(en millions de dollars) Sous-fonctions	Coût actuellement prévu	Dépenses prévues au 31 mars 1997	Dépenses prévues 1997-1998	Besoins des exercices futurs
Un environnement sain				
1. Appauvrissement de la couche d'ozone Observation de l'ozone dans l'Arctique	6,3	6,3	—	—
2. Réchauffement de la planète	6,5	6,5	—	—
	12,8	12,8	—	—
La sécurité contre les risques environnementaux				
1. Amélioration du radar Doppler	26,7	4,8	2,0	19,9
2. Construction de stations météorologiques Eureka (T.N.-O.)	3,9	1,5	0,4	2,0
3. Système de diffusion des avertissements météorologiques	3,8	1,6	0,5	1,7
4. Leadership scientifique Aéronef de recherche atmosphérique	2,6	2,6	—	—
5. Automatisation en surface (Phase III) Système télécommandé d'acquisition automatique de données	5,9	5,9	—	—
6. Nouveau système satellitaire	2,7	—	—	2,7
	45,6	16,4	2,9	26,3
Une société plus verte				
1. Système d'intégration et d'analyse des glaces	6,0	4,7	0,6	0,7
2. Amélioration du traitement des données pour Radarsat	2,7	2,5	0,2	—
3. Programme de remplacement du manomètre au mercure	3,8	1,1	1,3	1,4
4. Remplacement d'espace temporaire loué pour le Centre de technologie environnemental	2,6	2,6	—	—
	15,1	10,9	2,1	2,1
Autres				
Autres projets d'immobilisations dont les coûts se situent entre 1 000 000 et 2 500 000 \$	26,0	11,6	6,0	8,4
Projets dont les coûts sont inférieurs à 1 000 000 \$	—	—	15,2	—
Dépenses totales en capital	99,5	51,7	26,2	36,8

Annexe 4 - Renseignements financiers additionnels

4.1 Dépenses ministérielles brutes et nettes par sous-fonction

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Dépenses brutes par sous-fonction				
Un environnement sain	249,0	227,9	209,2	209,6
La sécurité contre les risques environnementaux	173,2	168,5	164,4	164,3
Une société plus verte	146,4	116,8	118,2	118,5
Administration	70,1	62,2	60,4	60,7
Dépenses brutes totales	638,7	575,4	552,2	553,1
Moins :				
Recettes à valoir sur le crédit				
Un environnement sain	6,3	7,3	12,9	12,9
La sécurité contre les risques environnementaux	31,2	38,0	41,4	40,9
Une société plus verte	23,5	22,6	23,5	23,6
Recettes totales à valoir sur le crédit	61,0	67,9	77,8	77,4
Recettes à valoir sur le Trésor				
Un environnement sain	4,8	4,8	3,2	3,2
La sécurité contre les risques environnementaux	0,1	1,5	1,5	1,4
Une société plus verte	0,8	0,7	0,6	0,6
Recettes totales à valoir sur le Trésor	5,7	7,0	5,3	5,2
Recettes totales à valoir sur le crédit et sur le Trésor	66,7	74,9	83,1	82,6
Dépenses nettes par sous-fonction				
Un environnement sain	237,9	215,8	193,1	193,5
La sécurité contre les risques environnementaux	141,9	129,0	121,5	122,0
Une société plus verte	122,1	93,5	94,1	94,3
Administration	70,1	62,2	60,4	60,7
Dépenses nettes totales par sous-fonction	572,0	500,5	469,1	470,5
Coût des services rendus par d'autres ministères	49,3	50,3	50,3	50,3
Coût net total	621,3	550,8	519,4	520,8

* Reflète les changements inclus dans la mise à jour en cours d'exercice

Annexe 4 - Renseignements financiers additionnels

4.1.1 Détails des recettes par sous-fonction

Recettes à valoir sur le crédit (en millions de dollars) Sous-fonctions	Dépenses prévues 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Un environnement sain				
Produits d'information	0,2	0,2	0,2	0,2
Recettes immobilières	0,3	0,4	0,6	0,6
Services professionnels et scientifiques	5,1	6,0	9,9	9,9
Service de réglementation	0,6	0,6	2,1	2,1
Services divers	0,1	0,1	0,1	0,1
	6,3	7,3	12,9	12,9
La sécurité contre les risques environnementaux				
Produits d'information	0,6	0,7	0,9	0,9
Vente de commandites/publicité	0,2	0,2	0,2	0,3
Recettes immobilières	0,3	0,3	0,3	0,3
Services professionnels et scientifiques	29,7	36,2	39,4	38,7
Services divers	0,4	0,6	0,6	0,7
	31,2	38,0	41,4	40,9
Une société plus verte				
Produits d'information	1,9	1,9	1,8	2,0
Recettes immobilières	0,4	0,4	0,5	0,5
Services professionnels et scientifiques	21,0	20,2	21,0	21,0
Services divers	0,2	0,1	0,2	0,1
	23,5	22,6	23,5	23,6
Recettes totales à valoir sur le crédit	61,0	67,9	77,8	77,4
Recettes à valoir sur le Trésor				
Un environnement sain				
Recettes immobilières	0,5	0,5	0,5	0,5
Services professionnels et scientifiques	0,4	0,4	0,4	0,4
Service de réglementation	3,8	3,9	2,2	2,2
Services divers	0,1	—	0,1	0,1
	4,8	4,8	3,2	3,2
La sécurité contre les risques environnementaux				
Services professionnels et scientifiques	—	1,4	1,4	1,3
Services divers	0,1	0,1	0,1	0,1
	0,1	1,5	1,5	1,4
Une société plus verte				
Services professionnels et scientifiques	0,8	0,6	0,6	0,6
Services divers	—	0,1	—	—
	0,8	0,7	0,6	0,6
Recettes totales à valoir sur le Trésor	5,7	7,0	5,3	5,2
Recettes totales du programme	66,7	74,9	83,1	82,6

* Reflète les changements inclus dans la mise à jour en cours d'exercice

Annexe 4 - Renseignements financiers additionnels

4.2 Paiements de transfert par sous-fonction

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Subventions par sous-fonction				
Un environnement sain	8,6	5,1	0,8	0,5
La sécurité contre les risques environnementaux	0,9	0,9	0,9	0,9
Une société plus verte Administration	2,2	0,2	0,2	0,2
Subventions totales	11,7	6,2	1,9	1,6
Contributions par sous-fonction				
Un environnement sain	19,9	18,3	10,7	7,6
La sécurité contre les risques environnementaux	1,9	1,8	1,8	1,8
Une société plus verte Administration	11,6	7,4	7,4	7,2
Contributions totales	33,4	27,5	19,9	16,6
Subventions et contributions totales	45,1	33,7	21,8	18,2

* Reflète les changements inclus dans la mise à jour en cours d'exercice

¹ Des informations supplémentaires sur les paiements de transfert peuvent être trouvées dans la Partie II du Budget des dépenses

Annexe 4 - Renseignements financiers additionnels

4.3 Présentation par article courant

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1996-1997*	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Personnel				
Salaires et traitement	254,5	237,6	235,1	236,3
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	36,9	40,4	40,0	40,2
	291,4	278,0	275,1	276,5
Biens et services				
Transport et communications	44,9	40,9	39,9	40,0
Information	9,1	7,0	6,6	6,6
Services professionnels et spéciaux	133,8	105,9	102,4	105,4
Locations	17,2	18,9	18,2	18,1
Achat de services de réparation et d'entretien	14,3	13,0	12,5	12,5
Services publics, matériaux et fournitures	36,6	30,5	29,3	29,4
Toutes autres dépenses	1,2	5,6	5,6	5,6
Dépenses en capital secondaires	15,7	15,7	15,2	15,2
	272,8	237,5	229,7	232,8
Capital contrôlé				
Services professionnels et spéciaux	2,8	2,4	2,4	2,4
Achat de services de réparation et d'entretien	4,7	4,5	4,6	4,6
Construction et acquisition de terrain, bâtiments et ouvrages	2,9	2,2	2,1	2,3
Construction et acquisition de machines et équipement	17,7	15,9	15,4	15,2
Toutes autres dépenses	1,3	1,2	1,1	1,1
	29,4	26,2	25,6	25,6
Paiements de transfert				
Subventions	11,7	6,2	1,9	1,6
Contributions	33,4	27,5	19,9	16,6
	45,1	33,7	21,8	18,2
Dépenses brutes	638,7	575,4	552,2	553,1
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	61,0	67,9	77,8	77,4
Dépenses budgétaires nettes (surplus)	577,7	507,5	474,4	475,7

* Reflète les changements inclus dans la mise à jour en cours d'exercice

Annexe 5 - Lois appliquées en tout ou en partie par Environnement Canada et Inventaire des rapports annuels d'Environnement Canada

Environnement Canada est chargé d'appliquer les 14 lois énumérées :

Loi sur les ressources en eau du Canada (la partie III est abrogée)
Loi sur les espèces sauvages du Canada
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
Loi canadienne sur la protection de l'environnement
Loi sur la semaine canadienne de l'environnement
Loi sur le ministère de l'Environnement
Loi sur l'exportation du gibier
Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux
Loi de la conservation du lac Seul
Loi pour le contrôle du lac des Bois
Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs
Loi sur la semaine nationale de la protection de la faune
Loi sur les renseignements en matière de modification du temps
Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial

De plus, il est responsable de l'application de certaines parties des lois ou de la prestation de conseils ou de renseignements spécifiques en vertu de certains articles et de certaines dispositions des lois énumérées :

Loi sur l'accès à l'information
Loi sur l'aéronautique
Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)
Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques
Loi sur le vérificateur général
Loi sur la marine marchande du Canada
Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie
Loi sur les licences d'exportation et d'importation
Loi sur les immeubles fédéraux
Loi sur la gestion des finances publiques
Loi sur les pêches
Loi sur les forêts
Loi sur les produits dangereux
Loi sur la santé des animaux
Loi du Traité des eaux limitrophes internationales
Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois
Loi sur la sécurité des véhicules automobiles
Loi sur l'Office national de l'énergie
Loi nationale sur l'habitation
Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
Loi sur la protection des eaux navigables
Loi sur les eaux intérieures du Nord
Loi sur les produits antiparasitaires
Loi sur la protection des renseignements personnels
Loi sur les ressources et les relevés techniques
Loi sur les terres territoriales
Loi sur le transport des marchandises dangereuses

Annexe 6 — Engagements du Ministère

Environnement Canada a un budget de 507 500 000 \$	
pour fournir aux Canadiens :	sera démontré par :
Un environnement sain	
La réduction des incidences négatives sur l'atmosphère et une aide aux Canadiens afin qu'ils comprennent mieux les conséquences de leurs activités et qu'ils s'adaptent à la situation	<ul style="list-style-type: none"> • La réduction et la stabilisation des émissions de gaz à effet de serre au Canada et la promotion de mesures internationales pour réduire les concentrations planétaires • La stabilisation, la réduction ou l'élimination de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone afin que cette couche commence à se rétablir • La réduction au Canada des niveaux du smog et des particules qu'on peut inhaler • La réduction au minimum des effets négatifs des précipitations acides • Une plus grande considération de la durabilité dans toutes les décisions du secteur énergétiques du Canada • La réduction des agressions que causent les émanations des moyens de transport sur l'environnement • Une meilleure connaissance des processus atmosphériques pour prévoir les futurs changements atmosphériques et s'y adapter
L'élimination de la menace que représentent les substances toxiques	<ul style="list-style-type: none"> • La détermination pour les Canadiens, en temps opportun et de façon efficace, sur la foi de bonnes recherches et de bonnes évaluations scientifiques, des sources des substances toxiques, des effluents, des émissions et des déchets qui doivent faire l'objet d'une gestion, ainsi que des quantités rejetées dans l'environnement • La prise de mesures de contrôle pour éliminer à peu près complètement les substances toxiques persistantes et bioaccumulables découlant de l'activité humaine • La prise de mesures de contrôle pour prévenir, réduire ou éliminer les risques que présentent les substances toxiques qui ne respectent pas les critères de la voie 1 du TGPA et d'autres substances préoccupantes
L'application, de façon juste et efficace, des lois et des règlements relatifs à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • L'assurance d'un haut degré d'observation des lois et des règlements • L'accroissement de la capacité d'application des lois et des règlements • Les Canadiens comprennent la loi, savent ce qu'on attend d'eux et s'attendent à ce que la loi soit adéquatement appliquée • Les ministères et organismes fédéraux comprennent les lois, savent ce qu'on attend d'eux et agissent en conséquence
La conservation et l'accroissement de la biodiversité canadienne et planétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Des tendances positives de rétablissement des espèces menacées ou en péril • La conservation ou le maintien à des niveaux convenables des populations compétence fédérale • La protection et l'amélioration des habitats fauniques et des écosystèmes d'importance • L'avancement du programme grâce au leadership et à l'expertise du Canada • La mise en place d'un cadre national pour assurer la conservation efficace de la biodiversité canadienne
La conservation et la restauration des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise de recherches scientifiques sur les écosystèmes, la mise au point des instruments scientifiques, le transfert de l'information à l'appui des initiatives de gestion des écosystèmes • La constitution d'une capacité et d'une infrastructure de gestion modernes et abordables pour assurer l'exécution de programmes de qualité sur la science des écosystèmes • La détermination et la conservation des écosystèmes vulnérables qui sont prioritaires, au moyen de stratégies et d'initiatives régionales, sectorielles et autres • L'acceptation par les Canadiens du défi d'assainir les lieux, de prévenir la pollution et de conserver les ressources hydriques du Canada • La prise d'initiatives axées sur les écosystèmes qui sont considérées comme prioritaires à l'échelle nationale pour améliorer la santé et la


Environnement Canada a un budget de 507 500 000 \$	
pour fournir aux Canadiens :	sera démontré par :
La sécurité contre les risques environnementaux	
Des prévisions des conditions météorologiques et environnementales et la diffusion des avertissements de veille météorologique	<ul style="list-style-type: none"> • La diffusion de prévisions et d'avertissements de veille météorologique opportuns et exacts • La prise de décisions judicieuses en s'adaptant au changement des conditions météorologiques et climatiques • La capacité scientifique d'évaluer les répercussions des décisions sociales et économiques sur l'état futur de l'environnement
La prévention ou la réduction de la fréquence, de la gravité et des conséquences pour l'environnement des situations d'urgence que connaît le Canada	<ul style="list-style-type: none"> • La prévention des rejets accidentels • Une capacité d'intervention en cas de rejets accidentels • Des conseils et un soutien spécialisé aux principaux intervenants
Une société plus verte	
La promotion d'un écocivisme responsable en aidant les Canadiens à utiliser de façon efficace l'information et les conseils en matière d'environnement qui leur sont fournis	<ul style="list-style-type: none"> • La prestation de services et de produits qui répondent aux besoins des Canadiens • La conception de services et de produits qui aident les Canadiens à prendre des décisions responsables en matière d'environnement • Un bon appui du public à l'égard des services fournis par Environnement Canada
La préparation pour les Canadiens des instruments dont ils ont besoin pour prévenir la pollution et la mise au point de technologies douces et d'une capacité verte qui leur offrent des avantages sur les plans social, économique et environnemental	<ul style="list-style-type: none"> • Plus grande importance accordée à la prévention de la pollution au pays (auprès des gouvernements, du public, de l'industrie) et sur la scène internationale • Le transfert au public des technologies non polluantes, du savoir-faire et de l'expertise en la matière • L'adoption des technologies vertes et la prestation de services écologiques pour rendre les secteurs industriels plus "éco-efficaces"; les respect des obligations internationales, la croissance économique et la création d'emplois • Le respect par Environnement Canada des dispositions de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et les directives du Cabinet relatives à l'évaluation environnementale des politiques et des programmes tout en faisant progresser le programme du Ministère pour l'évaluation environnementale et autres questions environnementales • La mobilisation du public et d'autres intervenants et l'élargissement de l'accès aux activités du Ministère, la prestation d'une information en matière d'environnement et d'autres instruments pour mieux exposer les enjeux, permettre la prise de décisions judicieuses et faire progresser le programme environnemental du Canada
La mobilisation à l'échelle nationale des partenariats efficaces et la constitution d'une voix forte sur la scène internationale à l'appui d'un programme de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Par le rôle de chef de file et les mesures visibles, le gouvernement fédéral intègre des principes du développement durable dans ses politiques et ses opérations • L'établissement de partenariats pour promouvoir, élaborer et rationaliser les politiques et les pratiques en matière d'environnement • Des ententes et des réunions internationales pour favoriser et protéger les intérêts du Canada et stimuler la résolution des questions relatives au bien commun

Annexe 7 - Sources d'information sur le Ministère

Pour obtenir des copies papier des publications ministérielles, prière de communiquer avec :


Informathèque
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3
1-800-668-6767
1-819-997-2800

L'adresse de la Voie verte d'Environnement Canada sur le "World Wide Web" est :
<http://www.ec.gc.ca/fenvhome.html>




Environnement Canada


La Voie verte de l'autoroute de l'information




Quoi de neuf?
Les pages populaires
Sujets et enjeux
Produits et services
Sites régionaux sur la Voie verte
La base d'informations sur l'état de l'environnement canadien




Environnement
Canada




Le ministre de
l'Environnement




Prévisions
météorologiques




Action écologique




Produits
commerciaux



Liens à d'autres sites



The Green Lane Team, Communications and Consultants
Last update: 18 Sept. 1996
URL of this page: <http://www.ec.gc.ca/fenvhome.html>
Copyright © 1996, Environment Canada. All rights reserved.



Annexe 8 - Personnes-ressources à contacter pour obtenir plus d'informations

Directeurs des communications — Administration centrale

Paul Hempel

Service de la protection de l'environnement
351, boul. St. Joseph
12^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Téléphone : (819) 953-6603 Téléc. : (819) 953-8125

Karen Dufton

Service de la conservation de l'environnement
351, boul. St. Joseph
9^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Téléphone : (819) 994-6079 Téléc. : (819) 994-0196

Directeur

Service de l'environnement atmosphérique
10, rue Wellington
4^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Téléphone : (819) 997-0458 Téléc. : (819) 994-8854

Pat Dolan

Action 21
10, rue Wellington
27^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Téléphone : (819) 993-4950 Téléc. : (819) 994-1412

Directeurs des communications — Régions

Wayne Eliuk

Région de l'Atlantique
Environnement Canada
45, ch. Alderney
Dartmouth (N.-É.)
B2Y 2N6
Téléphone : (902) 426-1930 Téléc. : (902) 426-5340

Pierre Normand

Région du Québec
Environnement Canada
1141, route de l'Église
7^e étage

Sainte-Foy (Québec)

G1V 4H5

Téléphone : (418) 649-6510

Télec. : (418) 648-3859

Claire Scrivens

Région de l'Ontario
Environnement Canada
4905, rue Dufferin

Downsview (Ontario)

M3H 5T4

Téléphone : (416) 739-4848

Télec. : (416) 739-4776

Tim Hibbard

Région des Prairies et Territoires du Nord-Ouest

Environnement Canada

266, av. Graham, pièce 1000

Winnipeg (Manitoba)

R3C 0J7

Téléphone : (204) 983-2110

Télec. : (204) 983-0964

Mary Beth Bérubé

Région du Pacifique et du Yukon

Environnement Canada

224, rue West Esplanade

North Vancouver (C.-B.)

V7M 3H7

Téléphone : (604) 666-9733

Télec. : (604) 666-4810

9. Index

Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale	31
“Action 21”	8, 29
Application et respect des lois	15, 16, 20
Autres ministères gouvernementaux (AMG)	9, 14, 18, 19, 30
Avertissements et prédictions environnementales	2, 8, 21
Biodiversité	13
Brigade verte	28
Canadiens /Citoyens	iv, 5
Capital naturel	29
Capital social	6
Centre de documentation national sur la prévention de la pollution	28
Centres canadiens pour l'avancement de la technologies environnementales	28
Changement climatique	iv, 8, 17, 18, 19
Comité fédéral des urgences environnementales	25
Comité sur la condition des espèces sauvages en péril au Canada	16
Communautés	iv, 9, 10, 24, 32
Compétitivité	6, 23
Conseil canadien des accidents industriels majeurs (CCAIM)	25
Conseil de l'Arctique	18, 19
Création d'emplois	8, 26, 27, 29
Décontamination des étangs bitumineux de Sydney	32
Défis	3, 6
Développement durable	iv, 8, 9, 18, 23, 29, 31, 32, 33, 36, 38
Durabilité environnementale	1, 2, 26
Ecocivisme	26
Ecologiser les opérations du gouvernement	iv, 9, 18, 30
Écosystème/Stratégie axée sur les écosystèmes/Science des écosystèmes	5, 13, 14, 15, 29, 32
Éducation environnementale	iv, 26, 29
Entreprises canadiennes	iv, 28, 29
Environnement sain	iv, 2, 8, 11, 13
Espèces en péril	16
Évaluations sur l'état de l'environnement	29
Gestion des enjeux	12
Gouvernance	3, 5, 26, 27, 38
Gouvernements des autochtones	19
Harmonisation	iv, 6, 9, 25, 37
Indicateurs du développement durable	iv, 29
Indice de la qualité de l'air	24
Industries environnementales	iv, 27
Instruments économiques	4, 5, 6

Interdépendances	9, 20, 25
Intérêts environnementaux and économiques/ Facteurs sociaux, économiques et environnementaux	iv, 3, 5, 9, 26
Inventaire de référence de l'évaluation de l'environnement	29
Jeunesse	iv, 8, 29
Leadership	iv, 1, 9, 28
Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)	iv, 8, 15, 19, 25
Loi sur la protection des espèces en péril au Canada (LPEPC)	iv, 8, 16
Maintenir le rythme	iv, 8, 15, 22, 27
Mandat	1, 35
Mondialisation	5
Nord	18, 19
Nouveaux modes de prestation des services/prestation novatrice	iv, v, 5, 6, 7, 8, 10, 27
Ordre du jour international	iv, 6
Outils économiques	13, 19
Outils, technologies et le savoir-faire	2, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 31, 32, 33
Partenaires/Partenariats	2, 8, 9, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 22, 24, 25, 27, 31, 32, 33, 35, 36
Partenariats technologiques du Canada	8, 27
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine	7
Plans de rétablissement pour les espèces en péril	16
Politique de gestion des substances toxiques (PGST)	15, 19
Premières nations	iv, 6, 31
Préparation et prévention en cas d'urgence	iv, 21
Pressions	3
Prévention de la pollution	iv, 9, 15, 19, 26, 27
Prévention de la pollution : Une stratégie fédérale	15
Prévoir et s'adapter	13
Principe de précaution	6, 15
Produits et services d'information	26
Programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des substances toxiques (ARET)	20
Programme d'action fédéral sur le changement climatique	8, 17, 18
Programme d'action national concernant les changements climatiques	8, 17, 18
Programme de l'environnement	1, 2
Programme de lutte contre la pollution atmosphérique	19
Programme de vérification technologique	28
Protocole d'entente sur les sciences et la technologie pour le développement durable	30
Provinces/ Territoires	iv, 9, 10, 16, 17, 19, 24, 25, 31
Recherche et surveillance	2
Repenser Environnement Canada	10
Réseau de détection de la foudre	22, 23
Réseau de radar météorologique	22, 23
Réseau des stations climatiques	23

Réseaux de surveillance environnemental	iv, 24
Responsabilisation	5, 9
Ressources humaines/ “La Relève”	v, 10, 34, 35
Résultats/Mesurer et rendre compte des résultats	vi, 3, 10
Santé humaine	1, 4, 5, 8, 13, 14, 15, 17, 24, 28, 32
Sciences et technologies	10, 18, 19, 28, 34, 35, 36
Science/Fondements scientifiques	1, 4, 10
Secteur énergétique	18
Secteur privé	7, 8, 9, 20, 25, 27, 28
Sécurité contre les risques environnementaux	iv, 2, 8, 11, 21, 22, 25, 26
Sensibiliser le public/Appui du public pour l’environnement	iv, 6
Services météorologiques /Avertissements et prévisions météorologiques	iv, 8, 21, 22
Situation financière/austérité	7
Société verte	2, 8, 11, 26, 27, 33
Sous-fonctions	2, 11, 13, 14, 15, 21, 22, 38
Stratégie canadienne des industries de l’environnement	8
Stratégie fédérale pour les sciences et la technologie dans le Nord	19
Stratégie pour la protection de l’environnement arctique	18, 19
Structure de l’organisation	3
Substances prioritaires	19
Substances toxiques	13, 15, 19, 20
Système de gestion de l’environnement	30
Technologies de l’information	v, 5, 10, 27
Valeurs et responsabilités environnementales	iv, 2, 5, 26
Voie verte	8, 29, 38